

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Soixante-deuxième séance – Jeudi 16 mai 2019, à 20 h 30

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *MM. Manuel Alonso Unica*, *Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, *M. Laurent Leisi* et *M<sup>me</sup> Sara Petraglio*.

Assiste à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire.

### CONVOCATION

Par lettre du 2 mai 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 15 mai et jeudi 16 mai 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

8230

SÉANCE DU 16 MAI 2019 (soir)  
Exhortation – Communications du Conseil administratif  
et du bureau du Conseil municipal

**1. Exhortation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

**2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

#### 4. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, maire.** Je réponds à la question orale posée par M. Manuel Alonso Unica lors de la session précédente, concernant les chiens au Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux. La situation est complexe, car de très nombreux incidents ont été répertoriés au cours de ces dernières années, des personnes ayant été inquiétées, voire agressées par des chiens sans laisse en dehors des zones appropriées. Cela nous a contraints à prendre de nouvelles mesures, afin de régler des conflits d'usage et d'éviter des risques en matière de sécurité. La signalétique, très ancienne, datait d'il y a plusieurs dizaines d'années et n'était plus adéquate, au vu de la forte fréquentation de ce parc à juste titre très populaire; elle n'était d'ailleurs plus du tout respectée. Les différentes zones ont été clairement indiquées, notamment celles dans lesquelles les chiens peuvent être laissés sans laisse et celles où il faut les tenir en laisse, par respect pour les autres usagères et usagers, petits et grands.

Une grande campagne d'information lancée par les mairies des communes concernées est en cours dans tous les sites publics via les polices municipales et cantonale. Il faut savoir que les premiers panneaux d'affichage – il y en avait une vingtaine – avec les nouvelles règles en vigueur au Centre intercommunal des Evaux ont été soit volés, soit vandalisés peu après leur mise en place. Ils ont été remplacés et sont maintenant surveillés de près pour être maintenus en bon état. Les nouvelles dispositions rencontrent une très large satisfaction auprès des usagères et usagers réguliers du parc – y compris les propriétaires de chien. Il y a eu des changements d'habitudes, c'est évident, et ces mesures ont été bien adoptées par la plupart des gens.

En revanche, en raison à la fois des contraintes légales et des activités organisées durant l'été, il y a une fenêtre de trente jours, du 15 juin au 15 juillet, où les espaces disponibles pour les chiens sans laisse sont fermés. Une solution est en passe d'être trouvée afin que, même durant cette période – et donc sans interruption estivale –, il y ait toujours au moins un espace disponible pour les chiens sans laisse.

Par ailleurs – je termine par ce point qui a également été évoqué – c'est un fait que nous avons un gros défi à relever en matière d'incivilités et de *littering*, c'est-à-dire de dépôt de déchets sauvages. La situation s'est déjà beaucoup améliorée grâce à des campagnes de sensibilisation auprès des usagères et des usagers, ainsi qu'au rajout de conteneurs poubelles et de zones de tri. Cela va mieux! Il est vrai que certains soirs, notamment les belles soirées estivales durant le week-end, il y a malheureusement encore des gens qui ne respectent pas les règles de base du bien vivre ensemble. Mais nous continuerons nos efforts pour que ce parc continue à être ce qu'il est: un lieu de détente et de loisirs partagés, pour toutes et tous!

**5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 12 septembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Grégoire Carasso, Simon Gaberell, Alain de Kalbermatten et Albane Schlechten: «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)» (PRD-156 A1)<sup>1</sup>.**

*Suite du premier débat*

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Nous reprenons la saga de la passerelle piétonne du Mont-Blanc. C'est une vraie saga qui dure depuis bien longtemps, cette passerelle étant désirée de longue date. On ne peut que se réjouir du fait que les travaux vont – peut-être – enfin avancer... M. de Battista a rappelé l'essentiel tout à l'heure en présentant son rapport. Il est certain qu'une passerelle entièrement piétonne résoudra un certain nombre de problèmes de circulation en termes de modes de transport sur le pont du Mont-Blanc, lieu extraordinaire et magique, très fréquenté, qui est un atout aussi bien au niveau touristique que pour les habitantes et les habitants de notre ville. Il est clair aussi que les piétons ont le droit d'avoir cette passerelle. La mobilité douce, ce n'est pas seulement les vélos, bien entendu – c'est avant tout les piétons!

Nous ne pouvons qu'approuver le fait qu'on parviendra peut-être enfin à réaliser le U cyclable autour de la rade. De nombreuses conseillères municipales et de nombreux conseillers municipaux l'appellent de leurs vœux – sans compter la population, évidemment.

Le concours concernant la passerelle du pont du Mont-Blanc a été remporté par le bureau d'architecte de M. Pierre-Alain Dupraz en mai 2012, nous en avons pris note. Seulement, il se trouve que la concertation avec la Compagnie générale de navigation (CGN) n'était pas allée très loin et que celle-ci n'avait même pas été consultée pour établir le cahier des charges du concours. C'est pourquoi le premier rapport PRD-156 A sur ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions.

Toujours est-il que nous avons bien entendu la CGN: elle a dit approuver l'idée d'une passerelle, pour autant que cela n'empêche pas les bateaux Belle Epoque de manœuvrer dans la rade. Or si la passerelle est protégée par des défenses avec une emprise de 4 m, les bateaux Belle Epoque pourront naviguer.

---

<sup>1</sup> Rapport, 8104.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

En ce qui concerne le vélo, il y a aujourd'hui un aménagement cyclable mais, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, il est un peu «bricolé»: quand les cyclistes arrivent de Rive et qu'ils veulent aller tout droit sur la rue du Mont-Blanc, ils sont très embêtés, car ils n'en ont pas le droit et doivent prendre le virage. Il faut vraiment réguler cela et penser aux aménagements adéquats.

Le concours d'architecture ayant eu lieu, en principe c'est le lauréat qui doit réaliser le projet. Cependant, la passerelle proposée par M. Dupraz ne permet pas du tout aux bateaux Belle Epoque de manœuvrer dans la rade! Ce problème a été évoqué en commission. Parmi les autres projets soumis au concours, il y avait des passerelles qui permettaient aux bateaux de naviguer. A un moment donné, les discussions à ce sujet étaient bloquées. La CGN a écrit au Conseil d'Etat pour signaler qu'avec la passerelle dite «en diagonale» qui avait remporté le concours il lui était impossible de faire manœuvrer ses bateaux dans la rade.

C'est ainsi qu'au fur et à mesure du débat il a été question d'étudier trois variantes, ce que permettra le crédit que nous devons voter ce soir. Il y a apparemment un problème d'ordre juridique – mais il ne nous appartient pas de le régler, en fin de compte, que le département des constructions et de l'aménagement s'en occupe! – puisque le lauréat du concours devrait en principe procéder lui-même à l'étude de ces trois variantes, ce qui n'est peut-être pas sans poser un certain nombre de problèmes.

En tout cas, si nous voulons avancer dans l'idée de réaliser cette passerelle, il faut tenir compte aussi de contraintes financières bien compréhensibles. Je pense notamment aux conditions émises par la Confédération, qui ne participera à son financement que si les travaux sont terminés ou, du moins, la passerelle mise en service d'ici à la fin de l'année 2025.

Comme l'a bien souligné M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, tout le monde souhaite avoir une passerelle à cet endroit. Maintenant, il s'agit de savoir laquelle! Doit-elle être parallèle au pont? C'est ce que pensent les Verts. Or la diagonale du lauréat du concours semble ne pas du tout convenir aux utilisateurs de la rade – tout particulièrement aux bateaux de la CGN. On a évoqué aussi un projet intermédiaire dont j'ai un peu de peine à imaginer ce qu'il signifie. Quoi qu'il en soit, nous sommes apparemment tous d'accord d'étudier ces trois variantes.

Afin d'avancer avec ce projet appelé de leurs vœux par de nombreuses personnes, les Verts sont favorables au vote du crédit d'étude demandé dans le projet de délibération PRD-156. Cela nous permettra de débattre pour savoir quelle variante est la plus juste et la plus élégante. N'oublions pas, par ailleurs, que nous avons déjà sollicité en commission des travaux et des constructions l'audition de l'association Patrimoine suisse, qui ne pouvait pas se prononcer sans connaître le projet d'architecture en tant que tel. A nos yeux, toutefois, son avis nous sera indispensable lorsque les variantes seront étudiées, afin d'éviter un référendum.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Voilà ce que j'avais à dire en complément des interventions des autres orateurs. Nous voterons donc très volontiers ce crédit d'étude.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe Ensemble à gauche ne votera pas le projet de délibération PRD-156 et je vais vous expliquer pourquoi. Auparavant, sachez que nous sommes surpris par l'enthousiasme presque délirant de tout le monde pour cet objet. En effet, je me rappelle que Marie Barbey-Chappuis était enthousiaste dès le début, mais pas nos collègues socialistes.

Quand j'entends parler de «libérer le pont du Mont-Blanc des piétons», je me dis qu'il s'agit peut-être d'un projet lyrique... Mais non, c'est un projet de mobilité et de circulation! Même si nous constatons et convenons que la situation est totalement insatisfaisante sur le pont du Mont-Blanc, l'un des axes majeurs du centre-ville, il n'en demeure pas moins que les solutions proposées actuellement et évoquées dans ce projet de délibération ne sont pas convaincantes. Même M. Pagani en parle en termes de geste symbolique pour les enjeux climatiques, ce qui nous ramène à un projet lyrique... Or tel n'est pas le cas, c'est un projet très pragmatique!

Le U cyclable est attendu depuis plusieurs décennies déjà; il n'est pas encore concrétisé. Certes, on a proposé de séparer le flux des cyclistes de celui des piétons grâce à cette passerelle piétonne. Cela pourrait être une solution.

Un concours a été lancé, mais la CGN responsable des bateaux Belle Epoque de Genève n'a pas été consultée au départ. A plusieurs reprises, elle a mis en avant les problèmes de circulation des bateaux que pourrait poser la création d'une passerelle piétonne, mais la Ville de Genève n'a pas cru bon d'en tenir compte. Après le concours, la CGN a pris position plus nettement en écrivant une deuxième fois à la Ville, qui a jugé adéquat de créer un groupe de travail avec le Canton – et la CGN, bien sûr. Là, celle-ci a été écoutée. Il y a eu une dizaine de réunions, des tests ont été effectués dans la rade et on a constaté que le projet lauréat du concours – à savoir une passerelle en biais avec un seul pilier, d'une portée de 162 m – rendait impossibles les manœuvres des bateaux Belle Epoque.

Ce projet est un beau geste architectural, beaucoup l'ont reconnu et nous ne le critiquons pas en tant que tel. Ce qui nous pose problème, c'est justement ce qui a posé problème à la CGN. Un collègue a retenu que la CGN n'était pas opposée à la réalisation d'une passerelle piétonne mais, dans les faits, on ne peut pas faire passer les bateaux avec une passerelle en biais. Il a donc été proposé, comme d'autres l'ont déjà rappelé, de reprendre l'étude du projet lauréat et de proposer trois variantes. Mais à quoi bon, alors que plusieurs auditions en commission

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

nous ont démontré qu'une seule variante était possible: celle d'une passerelle parallèle au pont du Mont-Blanc? Pourquoi dépenser de l'argent pour étudier deux autres variantes? Voilà la question que nous nous posons, d'où le fait que nous ne comprenons pas l'enthousiasme des socialistes pour le projet de délibération PRD-156.

Nous avons déjà auditionné Patrimoine suisse, dont les représentants nous ont expliqué qu'il n'y avait aucun souci pour eux, même s'ils n'avaient pas eu l'occasion d'étudier le projet lauréat car ils n'avaient pas reçu les documents à temps et quand bien même ils prennent généralement position sur des projets aboutis. Cette association n'a pas été consultée non plus au moment du lancement du concours – mais ce n'est pas grave, apparemment c'est courant...

Nous avons essayé de leur poser certaines questions, notamment sur l'aspect patrimonial de la rade. Ils nous ont confirmé que les bateaux Belle Epoque de la CGN étaient classés et que la rade elle-même avait une importance patrimoniale et touristique – ce que tout le monde relève, d'ailleurs. Il n'y a cependant pas de projet visant au classement de la rade, laquelle est depuis 1976 au bénéfice d'un plan de site qui a ensuite été réamendé en 1993 et réentériné en 2019. Cela signifie que cet état de fait n'empêche absolument pas une nouvelle construction. Nous n'avons pas interrogé les représentants de Patrimoine suisse sur le geste architectural et eux-mêmes ne sont pas revenus là-dessus.

Pourquoi ne pas faire une passerelle piétonne, même avec un mur d'une hauteur de 1,56 m qui pourrait boucher la vue en aval sur l'île Rousseau et cette partie-là de la rade? Je ne reviens pas sur le fait que ce mur risquerait d'être tagué et que la passerelle elle-même pourrait être empruntée par d'autres utilisateurs que des piétons. Je rappelle que nous assistons à une évolution des moyens de transport en mobilité douce: on peut interdire les vélos, mais il y a aussi les trottinettes, divers engins à deux roues, les patins à roulettes qui sont toujours à la mode... Imaginez ce que cela donnera en termes de piétonisation, Mesdames et Messieurs: il y aura quand même des engins ou des êtres roulants sur cette passerelle, on ne pourra pas les empêcher de passer! De même qu'on ne pourra pas empêcher les tags ni d'autres utilisations de cette nouvelle infrastructure. Tout cela pour dire que la mobilité piétonne et l'intérêt des piétons ne sont pas garantis.

Il est évident que, si la passerelle est en biais par rapport au pont, elle sera protégée des nuisances sonores. On nous a toutefois expliqué en commission que, si elle était parallèle au pont, les piétons ne seraient plus aussi tranquilles en termes de nuisances sonores. Tout cela sera étudié avec les variantes proposées, bien sûr, mais une problématique supplémentaire n'est pas résolue à ce jour: celle des points d'accroche des bateaux de la CGN à l'entrée et à la sortie du pont du Mont-Blanc. Quant aux cyclistes...

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

**Le président.** Six minutes trente, Madame la conseillère municipale!

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Pardon?

**Le président.** Vous parlez depuis six minutes trente.

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Il me reste combien de temps, Monsieur le président?

**Le président.** Trente secondes... voire trente et une!

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Trente secondes... Eh bien, je vais devoir conclure. Nous ne voterons pas le projet de délibération PRD-156, qui ne nous paraît tout simplement pas réaliste. Ce projet a gagné le concours d'architecture et il n'est pas possible de le modifier complètement; il y aurait alors de fortes chances qu'il ressemble à l'un des cinquante autres projets soumis au concours. A ce stade, il vaut donc mieux voter non.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme pour le réaménagement de la rue du Commerce dont nous avons débattu tout à l'heure, voilà encore un projet dont on parle depuis de très nombreuses années. Là aussi, je pense que l'affaire a été mal emmanchée dès le départ, si je peux m'exprimer ainsi. Pourquoi lancer un concours? Pour aboutir à un beau geste architectural... mais qui donne quoi? Techniquement, le projet lauréat n'est pas réalisable, puisqu'il empêche les bateaux Belle Epoque de la CGN de manœuvrer dans le Petit-Lac. Et comme on a eu la très brillante idée de lancer ce concours sans inviter la CGN à se prononcer, on se retrouve évidemment encore une fois dans une impasse!

De plus, on aboutit à un projet de passerelle piétonne qui coûte des sommes astronomiques. Idem à la rue du Commerce: les pavés étaient en or... Mais la passerelle du Mont-Blanc est en platine! Ce n'est pas possible! Quarante millions de francs pour faire passer quelques piétons! Qui avait raison, à l'époque? Nous avions d'emblée refusé cette passerelle, dont les prémices étaient ahurissantes: elle était mauvaise sur le plan technique et hors de prix. Et on se retrouve finalement aujourd'hui, en 2019, à devoir revoter un crédit d'étude pour tout recommencer à zéro... Je le répète, notre vision première des choses nous avait poussés à refuser tout ça, car cette histoire de passerelle piétonne n'avait pas l'air très cohérente aux yeux du Mouvement citoyens genevois.



Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Nous nous résoudrons à accepter le projet de délibération PRD-156, à condition que soit accepté l'amendement déposé par le Parti libéral-radical visant à ajouter un article 4 selon lequel la participation financière de la Ville de Genève devra s'élever au maximum à 50% du coût total du crédit de construction de la passerelle. Oui, il faut revoir cette problématique, mais nous avons les plus grands doutes sur ce que permettra ce nouveau crédit d'étude. Qui étudiera les trois variantes? Si c'est le lauréat du concours, il n'est pas si sûr qu'on arrive à quelque chose de cohérent! Voilà pourquoi nous sommes extrêmement sceptiques.

Nous voterons toutefois ce projet de délibération – mais vraiment du bout des lèvres – parce qu'il faut trouver une solution pour les piétons sur le pont du Mont-Blanc. Il faut dégager complètement les trottoirs où cohabitent actuellement les piétons et les cyclistes, alors que ces deux modes de circulation sont totalement incompatibles – et vous le savez bien, Mesdames et Messieurs! Qui plus est, de l'autre côté du pont, la piste cyclable est sur la route dévolue d'une part aux voitures et, d'autre part – au milieu de la chaussée –, aux transports publics.

Nous ne savons peut-être pas dans cette situation si nous avions une traversée de la rade... Le pont du Mont-Blanc est tout de même l'axe principal, à l'échelle cantonale, qui permet aux flux de véhicules de passer de la rive droite à la rive gauche et inversement. Si on avait une traversée de la rade, Mesdames et Messieurs, peut-être pourrions-nous réserver entièrement le pont du Mont-Blanc aux transports collectifs! Mais évidemment, certains partis comme celui des Verts, les socialistes et d'autres étant complètement obsédés par leur refus de créer une nouvelle traversée, on se retrouve dans une impasse!

Aujourd'hui, dans beaucoup de rues et sur de nombreux axes de circulation, on doit rendre compatibles les piétons, les vélos, les voitures et les transports publics. Vous savez bien qu'il y a des endroits où ce n'est tout simplement pas possible! Il faudrait repousser les murs des bâtiments ou créer des routes et des pistes cyclables en aérien. A Genève, on en est incapables, alors que cela se fait à plein d'endroits de la planète – notamment en Chine, mais pas seulement. On est donc dans l'impasse, contraints de nous demander s'il ne vaut finalement pas mieux construire quand même cette passerelle piétonne pour dégager la chaussée et les trottoirs du pont du Mont-Blanc, tout en permettant aux cyclistes de circuler sur lesdits trottoirs. Voilà dans quelle conjoncture on se retrouve: mauvaise solution pour cause de mauvaise approche de départ, et dogmatisme de certains partis par rapport à la circulation dans notre canton.

De plus, comme on a beaucoup traîné avec ce dossier, on est face à des difficultés de financement. En effet, la Confédération avait accepté d'aider à construire cette passerelle, mais dans le cadre du projet d'agglomération 1 – c'est-à-dire il y a extrêmement longtemps, comme le disait tout à l'heure ma collègue Marie Barbey-Chappuis, puisqu'on en est maintenant à l'élaboration du projet d'agglomération 4! Or la plupart des infrastructures prévues dans le projet

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

d'agglomération 1 n'ont pas encore été réalisées et nous risquons de perdre les subventions qui y étaient rattachées. Sans parler des projets d'agglomération 2 et 3: alors là, on est à des années-lumière de la moindre réalisation!

Bref, si le Canton met 6 millions de francs et la Confédération 5 millions de francs dans la construction de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, il faudra que cela représente 50% du coût total, faute de quoi le Mouvement citoyens genevois ne votera pas le projet au bout de la course, même si sa version finale est cohérente. Il faudrait déjà qu'on y parvienne dans les délais, parce que ça commence à faire court! On est aujourd'hui en 2019, quasiment en 2020; pour réaliser quelque chose d'ici à 2025, il faudra mettre le turbo avec double pression! Je le répète, nous voterons quand même le projet de délibération PRD-156, mais avec l'amendement du Parti libéral-radical; si cet amendement devait être refusé, nous refuserions le projet de délibération.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Il faut savoir pas mal de choses qui sont un peu oubliées, dans ce débat. On parle ici de 2 millions de francs mais, à la fin du compte, comme l'a dit M. Sormanni, la passerelle piétonne du Mont-Blanc coûtera 40 millions de francs! Il faut savoir aussi – je le répète – qu'au départ cette passerelle était prévue pour les vélos, pas pour les piétons. Et puis, vous expliquerez aux touristes qu'ils n'ont pas le droit de mettre les pieds sur le pont du Mont-Blanc et qu'ils doivent prendre la passerelle à côté, Mesdames et Messieurs! En hiver, ce sera extra! Avec la bise, le froid, la glace... ça va être génial! La même chose pour les vélos!

Tout cela pour dire qu'on va dépenser une fortune pour pas grand-chose. Il y a vraiment un bug, avec cette passerelle! J'ai carrément oublié qui a eu cette idée, mais ça me fait vraiment froid dans le dos, surtout en pensant à quand on sera en hiver. On va peut-être voter – ou pas – un crédit d'étude de 2 millions de francs. Bien... Mais le concours d'architecture a déjà eu lieu, et il faut dépenser encore de l'argent! C'est magnifique! Allez, on y va! On dépense! Une chose est certaine: l'étude que devrait permettre ce crédit a déjà été faite puisque, comme l'ont dit M. de Battista et M<sup>me</sup> Arlotti – je les en remercie – la CGN a insisté sur le fait que la seule solution était d'avoir une passerelle accolée au pont du Mont-Blanc pour que les bateaux puissent manœuvrer. Alors, on va voter – peut-être – un crédit d'étude de 2 millions de francs pour examiner plusieurs variantes, tout en sachant très bien qu'il n'y a qu'une seule solution possible! Non mais, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Remettons le pont au milieu de la rade, pour ne pas dire l'église au milieu du village!

Je rappelle que nous allons encore une fois dépenser une fortune pour les vélos, alors que ce mode de transport ne nous rapporte pas un franc! A l'heure actuelle, 60% du réseau routier genevois est aménagé pour le confort et la sécurité

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

des cyclistes. Très bien, merci... C'est M. Dal Busco qui l'a dit, je le précise à ceux qui prétendent que c'est faux. Ils ne siégeaient pas à la commission des travaux et des constructions lorsqu'elle a étudié le projet de délibération PRD-156!

Je continue. Si la future passerelle n'est pas accolée au pont du Mont-Blanc – c'est là que réside tout le problème, à l'heure actuelle – les bateaux de la CGN, surtout les anciens, ne pourront plus venir dans la rade. Par conséquent, c'est un mauvais calcul au niveau touristique. De plus, il faudra déplacer des pontons pour pouvoir monter dans ces bateaux à l'extérieur de la rade. On m'expliquera où! On est justement en train d'aménager la nouvelle plage des Eaux-Vives, où mettra-t-on des pontons pour les grands bateaux? Sur cette plage, ce ne sera pas possible! Le conseiller d'Etat – je ne le nomme pas chaque fois, c'est toujours le même – a d'ailleurs énoncé le chiffre suivant: l'installation de tels pontons hors de la rade coûterait 6 millions de francs supplémentaires. J'imagine que ceux qui préconisent le Grand Genève prévoient de les mettre à Thonon ou à Evian... Et après, les gens prendront des cars pour arriver jusqu'à Genève! Non mais, franchement...

On a déjà fermé le pont des Bergues à la circulation automobile pour n'y autoriser que les piétons et les cyclistes, ce qui représente pour eux un détour de quatre minutes en moyenne par rapport au passage sur le pont du Mont-Blanc. Pour les sportifs, c'est moins; pour les familles, c'est peut-être un peu plus. Mais qu'est-ce qu'on a, avec les vélos! Cette passerelle qu'on veut faire pour les piétons à côté du pont du Mont-Blanc, c'est à cause des vélos – et non pas pour les vélos! C'est différent, dans la manière d'interpréter le projet!

Mesdames et Messieurs, à l'heure actuelle, je ne conçois pas qu'on puisse continuer comme ça. M. Gurtner a fait un très bon exposé, tout à l'heure; il a d'ailleurs dit que la CGN n'était pas contre la passerelle... pour autant que celle-ci soit accolée au pont du Mont-Blanc! Et on va encore dépenser 2 millions de francs pour étudier des variantes, alors qu'on sait très bien que la seule solution possible est de mettre cette passerelle contre le pont du Mont-Blanc? Je ne veux pas vous faire un exposé technique, mais il serait facile d'ajouter une passerelle à une infrastructure aussi solide que le pont en question. Quant à moi, je pense que l'idée d'étudier d'autres variantes est démentielle. Il y a là un bug énorme! Même Ensemble à gauche admet que ça ne va pas, si la passerelle n'est pas accolée au pont. Pourtant, on veut quand même voter un crédit d'étude supplémentaire de 2 millions de francs, pour en conclure finalement que c'est la seule solution! S'il faut en passer par là pour aboutir à quelque chose de solide, de concret, de logique et de pragmatique... eh bien, allons-y!

Vraiment, cette politique genevoise, c'est épouvantable! Je ne citerai pas tous les articles de la *Tribune de Genève* de ces derniers temps qui le démontrent, mais c'est une véritable catastrophe – et c'est décourageant au possible, au niveau de la Ville de Genève!

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Beaucoup de choses ont déjà été dites sur le rapport PRD-156 A1. Je remercie M. de Battista pour son exposé extrêmement clair au début du débat. Je peux rassurer M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis: nous sommes pratiquement d'accord avec tout ce qu'elle a dit quant aux besoins en matière d'amélioration de la circulation des vélos et des piétons. En revanche, nous sommes nettement moins enthousiastes à l'idée de créer des attractions touristiques. Ça, ce n'est pas notre problème! Notre problème, c'est d'améliorer la circulation des Genevoises et des Genevois.

Nous refuserons le projet de délibération PRD-156, ce soir, car nous estimons que voter ces 2 millions de francs n'améliorera rien, actuellement. Nous pensons qu'il faut au contraire apprendre de ses erreurs – et des erreurs, il y en a déjà eu beaucoup. L'erreur, c'est de s'accrocher à des projets mort-nés, en quelque sorte. On a essayé, on n'a pas pu! En l'occurrence, un concours a été lancé en 2011. Il aura fallu huit années pour aboutir à un projet. Tous les partis sont d'accord qu'il faut améliorer la circulation mais, huit ans plus tard, pas grand-chose n'a été fait. En général, quand ça prend autant de temps, ça finit par un échec. Prenez le Musée d'art et d'histoire, Mesdames et Messieurs: ça a raté. La tour des Grottes: ça a raté. Il arrive un moment où il faut se dire: «Essayé, pas pu. Repartons à zéro!»

Le problème, c'est le fonctionnement des concours d'architecture tels qu'ils sont lancés par la Ville. Si c'était des concours d'idées, on retiendrait des idées et la Ville pourrait diriger le débat. En faisant des concours selon les normes du règlement SIA 142 – c'est technique, c'est comme ça! – on se retrouve pieds et poings liés, attachés à un projet. Ce projet est décidé par une dizaine de personnes en deux jours et, ensuite, la Ville – le Conseil administratif, le Conseil municipal, la population – en est prisonnière pendant dix, quinze ou vingt ans, alors que ces projets-là ne sont pas de bons projets.

En l'occurrence, le projet lauréat n'est pas un bon projet, non pas parce que l'architecte n'est pas bon, mais parce que les données mêmes du programme du concours étaient erronées. En effet, les architectes avaient un périmètre d'implantation de 25 m à partir du pont du Mont-Blanc pour construire leur objet. Qui l'a dit? Le programme du concours de la Ville de Genève. Or, Mesdames et Messieurs, *in fine*, qui est responsable de ce programme? Le jury. Il doit avoir lu le projet, l'avoir accepté et contresigné, et c'est lui qui prend la responsabilité de ce choix. C'est donc cette dizaine de personnes qui s'est plantée! La Ville n'a pas tenu compte de la lettre de la CGN, laquelle lui écrivait clairement en septembre 2011 qu'elle avait une distance de 4 à 5 m depuis le pont pour faire cette passerelle. Mais voilà que la Ville a lancé un concours avec un périmètre d'implantation de 25 mètres...

Huit ans plus tard, on se retrouve prisonniers d'un projet qui ne tiendra pas la route, et pas seulement à cause de son emplacement. En effet, l'architecte a

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

prévu une passerelle d'une portée de 162 m reposant sur une seule pile. Pour ceux d'entre vous qui se souviennent un peu des cours de physique à l'école – il y a peut-être même des physiciens dans cette enceinte – il faut penser au bras de levier. Si un bateau tape au milieu des 162 m, avec un tel bras de levier, il n'y a aucune chance que la passerelle tienne le coup. Il y a donc là quelque chose qui ne va pas! Cela veut dire que la CGN ne pourra pas prendre la responsabilité de faire naviguer les grands bateaux dans la rade, alors que nous tenons tous à ce que ces grands bateaux soient là.

Ce soir, la majorité du Conseil municipal votera le projet de délibération PRD-156. Tant mieux... Sincèrement, nous espérons que cela permettra à la mobilité douce et à la mobilité en général d'avancer. C'est vraiment le vœu que nous formons. Quant à nous, nous n'y croyons pas. On a confié un mandat à un architecte qui a eu une idée, qui y a pensé, réfléchi, qui a conçu un projet – son bébé – et on irait lui demander: «Dis donc, tu ne peux pas modifier ton bébé?» Non! Il vaudrait mieux s'arranger avec lui, quitte à reconnaître l'erreur commise et à le défrayer de ce qu'il a fait – bref, trouver un arrangement – puis remettre les pendules à l'heure.

Cela d'autant plus qu'en huit ans il s'est quand même passé quelque chose en ville: les vélos électriques ont connu un boom extraordinaire! Pas plus tard que ce matin, j'ai emprunté la nouvelle piste cyclable de la rive gauche: comme elle est à double sens, elle est déjà inadaptée, notamment aux heures de pointe. Il y a les vélos électriques, dont certains roulent à plus de 40 km/h, les vélos pas électriques... Il faut plus de place que ça pour les vélos, si on veut avoir une vision d'avenir! Déjà à la rue du Commerce ce n'est pas brillant mais, là encore, ça ne suffit pas! Il n'y aura pas d'amélioration. On ne sait toujours pas que faire, quand on descend à vélo la rue du Mont-Blanc et qu'on arrive au pont: traverser pour aller prendre l'ancien trottoir? Et les piétons? Tout cela n'a pas été résolu. On l'a demandé en commission, mais on ne nous a pas montré un plan de circulation convaincant.

Je pense que la seule manière de résoudre le problème aujourd'hui en ayant une vision à long terme, si on voulait être sérieux, serait de doubler les trottoirs de part et d'autre du pont afin d'avoir une piste cyclable des deux côtés et un véritable passage pour les piétons. Il a été dit que, vu la portée de 162 m de la passerelle dans le projet actuel, il faudrait une poutre – mais cette poutre-là va boucher la vue, non seulement depuis l'île Rousseau mais aussi depuis la passerelle, puisque le mur longitudinal aura une hauteur de 1,56 m. Mesdames, considérons la taille moyenne des femmes en Suisse et voyons à quel niveau sont leurs yeux: 1,55 m! Le calcul a été fait. Cela signifie que les gens de petite taille – la plupart des femmes, en particulier – et tous les enfants qui traverseront sur cette nouvelle passerelle piétonne n'auront pas de vue du côté ville. On leur enlève cette vue!

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Bref, ce projet était un beau geste en travers, il a été apprécié par un jury qui s'est planté... C'est désolant, mais c'est comme ça! Pour notre part, nous pensons qu'au lieu d'aller de l'avant il faut remettre les pendules à l'heure, expliquer à l'architecte qu'on a essayé, mais pas pu – et que c'est ainsi – puis repartir avec un appel d'offres pour élargir l'espace cyclable de chaque côté du pont via une infrastructure plus simple. Ce ne sera pas plus cher, mais moins cher! On n'aura pas fait un «geste» ni lancé une passerelle vers l'avenir ou inventé je ne sais quel autre plan, mais c'est comme ça. J'en suis désolé. J'en suis désolé pour le Conseil administratif...

**Le président.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Morten Gisselbaek.* J'aimerais finir là-dessus: il est quand même extraordinaire de débattre de projets de ce type sans le Conseil administratif... Ah, Monsieur Kanaan est revenu! Excusez-moi, je ne l'avais pas vu! Je croyais qu'il n'y avait plus personne de l'exécutif dans cette salle... Bienvenue, Monsieur Kanaan! C'est un plaisir de vous voir là!

Sur ce, souhaitons un bel avenir à l'amélioration de la circulation à Genève... Pour notre part, c'est fait. Ce soir, nous avons eu droit à la méthode Coué de la part de ceux qui nous ont expliqué que la CGN était d'accord avec le projet de passerelle, ce qui est totalement faux! Il suffit de lire le rapport pour s'en convaincre. Le Canton ne tient pas spécialement à ce projet précis; M. Dal Busco est venu nous dire en commission qu'il était prêt à participer à n'importe quel projet, du moment qu'il améliorerait la circulation avec pragmatisme. Il s'agit donc aujourd'hui d'aller de l'avant – mais en tout cas pas avec le projet qui a remporté le concours, sous peine d'être encore là dans dix ans à faire des référendums...

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur le conseiller municipal, veuillez conclure!

*M. Morten Gisselbaek. Et cetera.* Je vous remercie, Monsieur le président.

**M. Vincent Schaller (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce d'ores et déjà que l'Union démocratique du centre (*ndlr: M. Schaller s'exprime au nom de l'UDC alors qu'il est actuellement hors parti*) ne votera pas le crédit de 2 millions de francs demandé dans le projet de

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

délibération PRD-156. Je pense que tout a été dit sur ce projet de passerelle mort-né. Je félicite M. de Battista pour son intervention, ainsi que M. Gisselbaek pour les propos qu'il vient de tenir.

Venons-en à la CGN. Je précise que l'Union démocratique du centre est particulièrement attachée au maintien des bateaux Belle Epoque dans la rade de Genève. Elle ne peut pas se satisfaire d'une situation où ces bateaux traverseront la rade de façon épisodique pour embarquer et débarquer des passagers. Nous souhaitons que les bateaux de la CGN puissent stationner en permanence dans la rade, y compris lorsqu'ils sont à l'arrêt ou pendant la saison d'hiver. Je pense que nous reconnaissons tous ici que ces bateaux font partie du cadre de la rade, de la photo traditionnelle avec le Mont-Blanc et le Jet d'eau. Par conséquent, personne – ni les touristes, ni les citoyens genevois – ne se contentera d'un passage toutes les deux heures pendant la saison touristique et d'une absence complète de bateaux dans la rade en hiver.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est désormais établi que le projet de passerelle qui a remporté le concours de la Ville en 2012, qui est le seul que soutient M. Paganì contre vents et marées et qui doit faire l'objet de ce crédit d'étude de 2 millions de francs n'est pas compatible avec le maintien des bateaux de la CGN dans la rade de Genève. Nous avons tous reçu à ce sujet un rapport de 22 pages de la société GEOS ingénieurs conseils SA, produit en juin 2018. La passerelle primée par la Ville de Genève impose le déménagement des bateaux de la CGN hors de la rade. Le crédit d'étude de 2 millions de francs proposé dans le projet de délibération PRD-156, sur lequel nous débattons ici, n'y changera rien.

Par conséquent, tous les partis qui le soutiennent ce soir sont dans une logique de fuite en avant. M<sup>me</sup> Arlotti a parlé d'enthousiasme délirant... Je crois que ce sont les mots justes. Les interventions de tout à l'heure l'attestent! J'en ai même entendu certains réussir à évoquer les enjeux climatiques liés à la passerelle piétonne, c'est tout dire... Bref, tous sont disposés à se faire mousser un peu avec ce crédit d'étude de 2 millions de francs.

En avançant en force avec ce projet de passerelle en béton, les uns et les autres envisagent et acceptent le résultat final inévitable, qui sera la disparition des bateaux de la CGN de la rade. Ils procèdent sur la base d'un seul principe: on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre n'acceptera pas de casser des œufs pour ce genre d'omelette! Une nouvelle passerelle en béton ne justifie pas la disparition des bateaux de la CGN de la rade de Genève. Le jour où les touristes n'auront plus rien à photographier depuis leur passerelle en béton, on sera bien avancés!

Cela dit, il existe une piste pour maintenir les bateaux de la CGN dans la rade de Genève: la création de places d'amarrage plus en amont, sur la rive droite,

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

face à l'Hôtel Kempinski. Mais cette piste n'a jamais été reconnue officiellement ni par le Conseil administratif ni par le Conseil d'Etat – et cela, pour des raisons qui restent tout à fait obscures. Le travail minimal de coordination des exécutifs tant de la Ville que du Canton, qui pourrait justifier qu'on vote ce crédit d'étude, n'a pas été réalisé. De ce fait, en l'absence de piste en vue de trouver une solution, en l'absence d'objectif officiel satisfaisant pour le plus grand nombre, nous n'avons aujourd'hui rien à étudier. L'Union démocratique du centre vous recommande donc de voter non au crédit d'étude du projet de délibération PRD-156, Mesdames et Messieurs.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tant de choses ont été dites sur cette passerelle piétonne du Mont-Blanc que les spectateurs doivent s'arracher un peu les cheveux pour comprendre de quoi on parle, ce soir! L'erreur du jury du concours a été signalée: il s'est planté! Il n'a pas tenu compte des besoins de la CGN. J'ai un peu de peine à le comprendre car, déjà au tout début des discussions sur cette future passerelle, on a évoqué la problématique du rayon de braquage pour les manœuvres des bateaux, dont on sait qu'ils passent tout près du pont. Il y a d'ailleurs eu des accidents, dans le passé: des bateaux ont heurté le pont.

Mais revenons à ce projet magnifique... On a besoin d'une passerelle, car la situation provisoire actuelle pour la circulation des vélos sur le pont du Mont-Blanc ne convient pas. Or on sait bien que le provisoire, à Genève, dure toujours très, très, très longtemps... Il faut absolument trouver une solution! Le projet que l'on nous propose ne convient pas. Alors quoi? On recommence tout à zéro? Visiblement, tel n'est pas le désir du Conseil administratif ni des auteurs du projet de délibération PRD-156, puisque l'on nous impose – ou l'on nous propose, plutôt – un crédit d'étude visant à continuer d'étudier ce même projet pour savoir ce que nous voulons en faire et comment le modifier. Mais s'il n'y a pas d'arrangement avec l'architecte, on sera bien embêtés!

Alors, oui à une amélioration de la circulation sur le pont du Mont-Blanc pour tous ses usagers: vélos, piétons et véhicules à quatre roues. Oui à une passerelle – mais pas celle-là! Ce n'est pas le bon projet, on le sait. Il a été dit aussi qu'il fallait trouver un arrangement avec l'architecte; je pense que c'est dans ce sens qu'il faut réfléchir. La rade a besoin d'être embellie et améliorée, on ne peut pas se contenter de ce que nous avons aujourd'hui, cela ne convient pas! Les modes de transport évoluent, les besoins aussi. La population ayant voté le U lacustre, on ne peut pas non plus empêcher les véhicules de circuler sur ce trajet.

Je le répète, il faut absolument trouver des solutions – mais pas celle qui nous est proposée ce soir. Certes, il y a un certain enthousiasme pour le projet de délibération PRD-156. Ces 2 millions de francs permettront-ils de trouver une



Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

solution? Je ne peux que l'espérer! Quant à moi, je voterai ce crédit la mort dans l'âme, en n'étant vraiment pas satisfait de ce qui nous est proposé ni du travail du Conseil administratif dans la gestion de ce dossier.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que nous avons clos la liste des intervenants avant la pause dînatoire. J'espère que M. Gurtner ne m'en voudra pas, mais il a demandé la parole après et je ne peux donc pas la lui donner. Je le vois qui me fait un signe amical... J'apprécie!

En revanche, un amendement a été déposé par M<sup>me</sup> Maria Pérez, qui va prendre la parole pour nous en toucher un mot.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Cet amendement vient effectivement d'être déposé; peut-être les conseillers municipaux pourront-ils en avoir connaissance en le lisant à l'écran. Je crois que tout le monde s'accorde à dire, dans cette enceinte, que le projet lauréat du concours est un mauvais projet. Ce n'est pas la faute de l'architecte, mais celle de la Ville et du département des constructions et de l'aménagement qui n'ont pas inclus dans le programme du concours les données contenues dans une lettre de prime importance de la CGN. Tout cela a abouti à une belle cacade!

Aujourd'hui, le Conseil municipal est pris en otage. Comme vous, Madame Barbey-Chappuis – vous transmettez, Monsieur le président –, j'ai le désir d'avancer avec ce dossier et mon groupe aussi. M. Morten Gisselbaek a fort bien expliqué la problématique. Or il me semble que tout le monde a parlé de ratage et de passerelle inadaptée... Que s'agit-il de faire maintenant? Nous pourrions éventuellement voter ces 2 millions de francs pour étudier différentes options, mais avant, il faut absolument abandonner le projet lauréat du concours. C'est une condition *sine qua non* pour qu'on puisse avancer et qu'il y ait un consensus autour de la future passerelle. Sinon, on en arrivera à un projet qui ne sera plus celui de M. Dupraz, mais qu'il aura bidouillé – et on sait à quoi aboutissent tous les bidouillages qui nous ont été soumis! M. Gisselbaek a parlé à juste titre du Musée d'art et d'histoire, de la tour des Grottes... Ces cas ont abouti à des référendums et à des levées de boucliers. Alors, Mesdames et Messieurs, si vous voulez qu'on avance avec ce dossier et qu'on cesse de perdre du temps, votez ce soir l'abandon de la passerelle Dupraz et repartons sur des bases neuves! Repartons de zéro et avançons! Mon amendement est le suivant:

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

*Projet d'amendement*

Remplacer les articles du projet de délibération par l'article unique suivant: «Le projet lauréat du concours se révélant infaisable, celui-ci est abandonné. Les nouvelles optiques étudiées devront tenir compte de la totalité des contraintes du site et de ses utilisateurs et, une fois les études réalisées, le département des constructions et de l'aménagement procédera à un appel d'offres sans nouveau concours.»

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Pérez est refusé par 53 non contre 17 oui (1 abstention).*

**Le président.** Nous passons au vote de l'amendement déposé par le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois, dont je rappelle la teneur. Il s'agit d'ajouter à la délibération un article 4 nouveau formulé comme suit: «La participation financière de la Ville de Genève devra s'élever au maximum à 50% du coût total du crédit de construction.»

**Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois est accepté par 62 oui contre 5 non (3 abstentions).**

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 53 oui contre 14 non (3 abstentions).**

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 millions de francs destiné aux études des trois variantes en vue de la réalisation

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

d'une passerelle piétonne, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation. Les variantes étudiées devront tenir compte de l'exploitation des bateaux Belle Epoque dans la petite rade ainsi que du maintien de la vue tant du point de vue amont, vue sur la rade, que du point de vue aval, vue l'île Rousseau, pour tous les usagers du pont.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 millions de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

*Art. 4.* – La participation financière de la Ville de Genève devra s'élever au maximum à 50% du coût total du crédit de construction.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**6.a) Projet de délibération du 5 décembre 2018 de MM. et M<sup>mes</sup> Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jacques Pagan, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Hélène Ecuyer et Pierre Gauthier: «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève» (PRD-200)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- la loi sur l'administration des communes (B 6 05) et son article 10, alinéa 1;
- le rapport spécial du groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 8 octobre 2018;
- le rôle exemplaire que doivent jouer les villes dans la transition écologique;

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 4488. Motions d'ordonnancement, 6433, 7682.

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

- l'urgence pour la Ville de Genève de se doter d'un dispositif efficace capable d'étudier et d'évaluer les mesures à mettre en place dans tous les domaines concernés par la transition écologique;
- la nécessité de développer de manière urgente au sein du Conseil municipal une commission transversale afin de traiter de manière efficace et cohérente les sujets traitant notamment de la consommation d'énergie, de la mobilité, du soutien à l'agriculture biologique et de proximité, de la gestion des déchets, du recyclage, de l'économie verte, des achats, de l'aménagement, des monnaies locales, etc.;
- les pollutions (air, bruit, eau, lumière) dont souffrent les habitants et habitantes de la Ville de Genève;
- la nécessité de protéger les espèces vivantes;
- la nécessité de mener une réflexion sur la transition numérique et ses conséquences au niveau environnemental;
- les missions du Service de l'Agenda 21 dans le domaine du développement durable;
- que la transition écologique est une occasion de mobiliser les ressources pour créer des emplois dans des secteurs innovants et respectueux de l'environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 114 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève daté du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – de créer une commission de la transition écologique en charge des objets ayant trait à la transition écologique et au développement durable en Ville de Genève;

de présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises en Ville de Genève touchant à ce domaine;

d'élaborer en 2019 une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux;

d'associer l'administration, la communauté scientifique ainsi que les acteurs et actrices associatifs à l'élaboration de la feuille de route.

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

**6.b) Motion du 17 avril 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer et Uzma Khamis Vannini: «Urgence climatique: un enfant, deux arbres» (M-1434)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le premier objectif est d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'empreinte carbone de la Ville de Genève;
- d'après les renseignements reçus, la Ville de Genève enregistre environ 4500 naissances par année. A l'instar de la Ville de Lausanne qui le fait sur son propre territoire depuis 2001, planter un arbre sur le territoire genevois pour chaque naissance sur le territoire de la Ville de Genève est une action concrète qui permettra de réduire d'environ 20 tonnes/an le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère;
- cependant, l'enjeu climatique dépasse les frontières de notre Ville, car le CO<sub>2</sub> a un impact partout sur le globe;
- l'Agenda 21 définit comme objectif à long terme l'accès à des moyens d'existence durable pour tous par une gestion des ressources;
- participer activement à la reforestation des pays du Sud est l'expression d'un lien entre solidarité internationale et développement durable;
- planter un arbre par enfant né en Ville de Genève permet d'offrir un bénéfice socio-économique en offrant du travail aux ONG locales et un revenu/apport si les arbres produisent des denrées comestibles;
- cette double mesure écologique revêt aussi une dimension symbolique permettant de souligner auprès du public l'enjeu global lié à l'environnement et permet à la Ville de Genève de participer à la dimension internationale demandée par la Convention des maires en aidant à la reforestation dans les pays du Sud,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place dès 2020 une manifestation annuelle lors de laquelle les familles des enfants genevois nés et domiciliés en Ville de Genève lors de l'année vont planter leur arbre avec l'assistance du SEVE. Les parents des nouveau-nés seront informés de cette action à travers une petite carte remise au moment de l'inscription de la naissance. L'information sera également relayée sur le site web de la Ville;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6813. Motion d'ordonnancement, 7684.

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

- pour chaque naissance d'enfant domicilié sur le territoire de la Ville de Genève, qu'un arbre soit planté dans un pays du Sud.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le projet de délibération PRD-200 et la motion M-1434 sont liés. Cependant, ces deux objets portant sur la même problématique – celle de l'urgence climatique – mais pas sur le même projet concret, nous ferons la double préconsultation successivement avant le vote d'entrée en matière sur chacun d'eux. Ensuite seulement, si l'entrée en matière est acceptée pour les deux, nous en débattons de manière liée. Les votes seront bien sûr séparés.

*Préconsultation sur le projet de délibération*

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, une nouvelle génération est là qui n'est pas définie par son âge, mais par sa façon de repenser le monde de demain. Elle nous interpelle en soulignant que, dans le passé, nous avons souvent confondu l'humanité et la terre et que nous n'avons certainement pas fait assez attention à cette dernière. Aujourd'hui, c'est vrai qu'il est tard – et plus tard que nous ne le pensons. Nous savons par la presse que, dès le 1<sup>er</sup> août, l'humanité vivra à crédit: en effet, l'ensemble des ressources disponibles de la planète pour une année aura été épuisé. Autrement dit, les hommes et les femmes surconsommeront au cours des cinq derniers mois de l'année. Cette limite appelée «jour du dépassement» survient de plus en plus tôt. La preuve: en Suisse, il est déjà arrivé que nous l'atteignions le 18 avril.

Comme les Verts ont eu à plusieurs reprises l'occasion de le dénoncer, le bilan écologique de la Ville de Genève est encore insuffisant aujourd'hui. Je passe sur notre taux de récupération des déchets, par exemple, qui ne dépasse guère les 45%, alors que nous avons pour ambition de dépasser les 70% à la fin de cette législature. Quant au Conseil administratif, le fleuron de ses projets est la construction d'un méga-parking en plein centre-ville... Nous le voyons à travers les budgets successifs: les objectifs environnementaux ne semblent toujours pas être la priorité des priorités, en Ville de Genève.

Pourtant, Mesdames et Messieurs, plus personne ne peut ignorer aujourd'hui les dangers de la crise écologique. Les différents types de pollution mettent en danger la santé de la population et la biodiversité. Nous savons qu'en 2050 il y aura dans les mers plus de tonnes de plastique que de poisson, si nous continuons à consommer comme nous consommons. Nous savons aussi que, si nous continuons à construire à la vitesse où nous construisons et de la manière dont nous

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

construisons, si cette consommation n'est pas stoppée ou, au moins, fortement réduite, il n'y aura plus aucune plage de sable en 2100. Notre modèle de consommation en général s'accroît de manière inquiétante avec le commerce en ligne, qui assèche nos ressources et produit des quantités de plus en plus grandes de déchets et de polluants.

Heureusement, les Verts constatent avec satisfaction que les autres partis politiques rejoignent enfin cette préoccupation. Ils commencent à faire des propositions, de nombreux textes concernant l'écologie ont été déposés depuis plusieurs mois déjà. Cette accélération est certainement en partie due aux élections à venir, mais aussi, je le reconnais – ou du moins je l'espère –, à une certaine prise de conscience. Ces objets doivent être traités le plus rapidement possible. De nombreuses villes expérimentent des projets dans les domaines de la mobilité douce – on en a parlé tout à l'heure –, de la diminution des déchets et notamment de l'utilisation du plastique, du développement d'une économie de proximité, du renforcement de ce que nous appelons l'Agenda 21 et de ses objectifs.

Toutes ces idées, Mesdames et Messieurs, doivent être examinées, car ni nous ni d'autres n'avons la solution toute faite. Toutes les solutions doivent être mises en œuvre, si possible – et rapidement. Il paraît donc logique et efficace de créer sans tarder une commission de la transition écologique. La plupart d'entre nous la souhaite et s'y préparent, afin de pouvoir assurer à la population que les élus prennent leurs responsabilités en proposant et en mettant en œuvre des solutions, car elles existent. En créant cette commission, la Ville de Genève donnera une réponse concrète à sa population et surtout à sa jeunesse, qui demande que les politiques prennent conscience de l'urgence écologique et adoptent des mesures précises pour y remédier. Genève doit rejoindre les autres cités dans cet effort et être à la pointe en matière de transition écologique. C'est un vrai projet politique, un défi à relever – tous ensemble, si possible.

Comme l'a dit très justement le lauréat du prix Nobel Jacques Dubochet, la gouvernance climatique mondiale s'apparente à un paquebot dont le gouvernail serait bloqué. Ce ne sont probablement pas les décisions des Etats qui parviendront à la faire changer de cap, mais plutôt la société civile, les villes et les régions, avec l'appui d'entreprises qui anticipent un changement de route. Ce sont eux, les hérauts de la transition. Pour paraphraser Winston Churchill – je sais que je choisis des exemples inattendus, mais la situation est suffisamment grave pour cela – ce n'est certainement pas la fin de la lutte contre la dégradation de notre climat et de notre biodiversité. Cependant, la prise de conscience de la plupart des groupes du Conseil municipal, ainsi que de la grande majorité de la population et de la jeunesse, est certainement la fin du commencement...

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, les Verts vous remercient de soutenir le projet de délibération PRD-200 et vous proposent son renvoi à la commission du

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

règlement, afin que nous puissions créer cette commission de la transition écologique et mettre en œuvre très rapidement les idées et les propositions des uns et des autres dans ce sens. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je rappelle que nous sommes en préconsultation et que seuls les auteurs du projet de délibération peuvent prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG).** Parmi tant d'autres choses qui ont déjà été dites, il y en a une très importante: il faut absolument recréer une commission où l'on puisse étudier tous les problèmes concernant à la fois le climat, l'environnement, le social et l'égalité. Cette commission s'appelait auparavant Agenda 21; on voulait la recréer mais, s'il faut en passer d'abord par une commission de la transition écologique, on le fera. Pour cela, il faut renvoyer le projet de délibération PRD-200 à la commission du règlement, afin qu'elle puisse décider de créer ou non cette commission. Je rappelle qu'un autre objet à l'ordre du jour, le projet de délibération PRD-201, demande la création d'une nouvelle commission Agenda 21; malheureusement, il n'a pas été lié au projet de délibération PRD-200. Je répète qu'il est important de renvoyer rapidement celui-ci à la commission du règlement. C'est tout ce que j'avais à dire.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG).** Il est clair qu'il est important de défendre cette problématique de manière transversale. L'intérêt d'une telle commission est donc d'autant plus marqué. Un certain nombre de sujets doivent être traités de manière transversale, alors qu'ils sont actuellement examinés à la commission des finances sans avoir aucun rapport direct avec les finances. C'est davantage une question de choix politique. Je trouve bien de soutenir la création d'une commission de la transition écologique et, dans une vision plus large, d'y traiter également des questions d'égalité, comme cela est proposé.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Je commence par une question, en fait. Monsieur le président, discutons-nous ici du projet de délibération PRD-200 ou de la motion M-1434? Puis-je m'exprimer sur les deux à la fois?

**Le président.** Non. Nous sommes en préconsultation sur le projet de délibération PRD-200 et vous devez vous exprimer sur cet objet précis. Pour que ce soit bien clair, si vous votez l'entrée en matière sur le projet de délibération puis sur la motion, alors nous aurons un débat lié.



Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* D'accord, je m'exprimerai donc rapidement sur le projet de délibération PRD-200. Nous pensons effectivement qu'il est aujourd'hui nécessaire de créer une commission supplémentaire. Avant, on avait celle de l'Agenda 21 mais, maintenant, il nous manque une commission où renvoyer des objets croisés concernant aussi bien la justice climatique que la justice sociale – voire la justice fiscale. Face à un projet comme la RFFA, à savoir la réforme fiscale et financement de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), par exemple, on pourrait se poser la question: est-ce un projet écologique? La justice écologique et climatique peut-elle advenir, si la justice sociale et la justice fiscale ne sont pas appliquées?

Nous savons très bien désormais que les décisions des gouvernements jouent un rôle dans le réchauffement climatique. On demande aux gens de prendre beaucoup de décisions individuelles: trier les déchets, essayer de prendre moins de bains et plus de douches, etc. Mais les gouvernements, eux, font des conventions de libre-échange et inventent des niches fiscales pour que les multinationales et les entreprises les plus rentables de notre planète – ou de notre pays, en l'occurrence – puissent faire des affaires!

*Des voix.* Il n'y a aucun rapport!

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Si, il y a un rapport! Aujourd'hui, quand on se soucie de l'écologie ou de la justice sociale, on doit aussi se poser des questions sur l'économie. Prenons le cas de l'un de nos magistrats qui siège à Berne: je salue le combat de M. Barazzone pour octroyer le pavillon suisse au navire Aquarius mais, en même temps, il fait du lobbying au sein du Conseil administratif afin d'introduire une taxe au tonnage pour les grosses entreprises de fret, alors qu'elles polluent la planète. Y a-t-il vraiment là une cohérence écologique?

Il en va de même avec les différentes questions sociétales. Pensons aux votations de dimanche prochain: quand on veut ouvrir les commerces le dimanche et pousser les gens à la consommation, est-on vraiment dans une démarche écologique et une démarche de justice sociale? Plusieurs aspects se croisent et il faut toujours examiner la justice climatique à l'aune de la justice sociale. Nous renverrons le projet de délibération PRD-200 à la commission du règlement, en espérant qu'une nouvelle commission de la transition écologique sera créée. Votez non à la RFFA!

**M. Jacques Pagan** (UDC). Je donne tout de suite la position de l'Union démocratique du centre: nous soutiendrons le renvoi du projet de délibération PRD-200 à la commission du règlement. Je pense que ceux qui ont lu attentivement ce texte auront été surpris de voir mon nom au nombre de ses auteurs. Ce

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

n'est pas moi qui suis véritablement à l'origine de cet objet, mais on m'a sollicité pour que je puisse apporter ma contribution à l'édification d'un monde meilleur, ce à quoi je n'ai pas pu me refuser. Je crois que l'idée de la création d'une commission de la transition écologique est nécessaire, à une époque où la protection de l'environnement devient l'affaire de la gauche exclusivement, alors que la droite a le droit de faire entendre sa voix. Telle est l'unique raison pour laquelle j'ai cosigné ce projet de délibération.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais ici vous livrer une simple constatation qui me navre profondément: ayant suivi l'évolution de la question environnementale dans nos rapports politiques entre la droite et la gauche, je trouve ces rapports terriblement artificiels et généralement d'une totale méchanceté de part et d'autre – car chacun y a sa part de responsabilité. L'intelligence et le simple bon sens voudraient pourtant que nous défendions uniquement l'intérêt de la communauté en tant que telle, ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

J'ajoute encore que j'ai été très impressionné, dans ma prime jeunesse, par les travaux d'un grand protecteur de l'environnement: le commandant Jacques-Yves Cousteau. Après avoir quelque peu abusé de la pêche en scaphandre autonome, il a écrit dans les années 1960 et 1970 toute une série d'articles où il s'est manifesté comme le champion de la cause écologique et de la protection de l'environnement. Au début de ses interventions, un journaliste lui a dit: «En fait, la protection de l'environnement est quelque chose de fondamental pour l'avenir de l'humanité.» Le commandant Cousteau a répliqué: «Oui, absolument, mais c'est l'affaire de chacun, de chaque individu. Il faut absolument éviter que cette question ne tombe dans l'escarcelle d'un parti politique, quel qu'il soit. Ce n'est pas une affaire de partis politiques, mais d'intérêt collectif.»

Le drame, c'est que les Verts se sont très tôt manifestés comme les seuls défenseurs de cette cause pourtant commune à toute l'humanité, d'où toute une série d'obstacles et d'oppositions systématiques entre la droite et la gauche. Voilà pourquoi, pendant de trop nombreuses années, la cause écologique n'a pas été partagée par la droite, la gauche et le centre. Puisqu'il y a urgence désormais et que les partis des Verts et de gauche qui s'étaient faits les champions de la cause écologique n'ont pas réussi à faire avancer le Schmilblick, maintenant qu'il est possible de créer cette commission interpartis, profitons-en! Que la droite, la gauche et le centre se mettent ensemble pour essayer de trouver des solutions et, surtout, que l'on sache exactement où se trouve la vérité scientifique et objective. Jusqu'à présent, chacun avançait des arguments qu'il n'était pas capable de prouver... C'est ici l'occasion d'essayer non seulement d'établir un premier dialogue, afin que chacun ait la possibilité de s'exprimer, mais surtout de faire une sorte d'état des lieux, de bilan qui nous permette d'aller de l'avant.

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

Bien entendu, malgré son rôle mondial, international, intergalactique et fondamental, la Ville de Genève n'a pas de leçon particulière à donner à l'humanité entière; il y a des tas de spécialistes, de gouvernements et de gens compétents qui ont étudié la question. Le drame, au fond, c'est que les Etats ne sont plus véritablement des entités indépendantes qui ont la vérité infuse. Il y a des luttes politiques intestines à l'intérieur des Etats et entre les Etats, ce qui fait que la vérité a de la peine à se dégager.

Mais allons-y! Je crois que la jeunesse nous donne un signe très clair: elle veut nous montrer qu'elle s'inquiète pour son avenir. Elle a d'ailleurs bien de quoi s'inquiéter! Alors, grâce à ce projet qui doit tous nous réunir et nous permettre de travailler ensemble à l'amélioration d'un monde en train de pourrir, avançons gaillardement et votons la création de la commission de la transition écologique en Ville de Genève!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 37 oui contre 18 non.

**Le président.** Puisque les deux objets PRD-200 et M-1434 étaient liés au moment du vote des motions d'ordonnancement demandant l'urgence, nous abordons à présent le traitement de la motion M-1434 intitulée «Urgence climatique: un enfant, deux arbres». J'ouvre la préconsultation et donne la parole aux motionnaires.

*Préconsultation sur la motion*

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Je n'ai pas compris. On ne vote pas le renvoi en commission du projet de délibération PRD-200?

**Le président.** Chère Madame Pérez, nous sommes en préconsultation sur une motion, je donne donc la parole aux motionnaires. Je ferai ensuite voter l'entrée en matière. Si vous votez oui à nouveau, les deux objets seront à l'équilibre et nous pourrions avoir un débat lié. Il faut maintenant que vous défendiez la motion dont vous êtes signataire.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Très bien. Je vous remercie, Monsieur le président. Je serai brève. La motion M-1434 pourrait être le premier objet à renvoyer à la commission de la transition écologique, si celle-ci voit le jour. Comme je le disais précédemment, on demande aujourd'hui beaucoup de gestes individuels à la population en matière d'écologie, afin que les gens participent à l'effort de

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

réduction du CO<sub>2</sub>. C'est un peu la politique adoptée par la Ville de Genève et plusieurs autres Etats. Nous trouvons tout à fait louable, et même juste, que chacun soit sensibilisé à cette cause. D'ailleurs, la Ville a lancé dans ce sens une campagne de sensibilisation assez plaisante.

Cependant, nous pensons qu'on peut aller plus loin et que notre municipalité devrait se joindre aux multiples initiatives émanant de la jeunesse et d'autres villes elles-mêmes. Je pense par exemple à Bruxelles. Ces cités sont unies par leur volonté de faire un geste: planter plusieurs milliards d'arbres pour restaurer les forêts abîmées. On sait qu'il faut planter une certaine quantité d'arbres pour qu'ils puissent absorber le CO<sub>2</sub>. L'effort de la Ville de Genève que nous préconisons dans notre motion serait symbolique: il s'agirait simplement de participer à cet effort commun qui devrait être pluriel et auquel toutes les villes – voire toutes les nations – devraient participer.

Il faut tout entreprendre, par toutes les mesures possibles, pour diminuer le taux de CO<sub>2</sub>. Cela signifie réduire la circulation, mais aussi s'occuper de la reforestation. La motion M-1434 vise à recréer de la forêt à Genève, mais aussi à faire preuve de solidarité écologique envers les pays du Sud. Il ne faut pas oublier que les forêts de ces pays sont abîmées parce qu'on y coupe des arbres pour faire de l'agriculture intensive et qu'on plante à leur place d'autres arbres permettant de produire de l'huile, notamment. De nombreuses décisions sont prises au niveau des Etats en faveur de multinationales qui privatisent les sols, en quelque sorte, et affament les populations. Nous savons tous que les pays du Nord sont au moins en partie responsables des dégradations en cours dans les pays de l'hémisphère Sud.

Il s'agirait donc de faire un geste écologique et de manifester notre solidarité internationale, au lieu de ne regarder que notre petit bout de terre à nous, à 1 m de chez nous... Nous pensons qu'il faut se préoccuper non seulement de l'hémisphère Nord, mais aussi de l'hémisphère Sud et de toute cette planète qui est la nôtre.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 33 oui contre 27 non.

**Le président.** Je vous prie de m'excuser d'être aussi didactique, Mesdames et Messieurs, mais je vous signale que nous débattons à présent des deux objets liés, car ils sont désormais au même niveau de traitement. Il me semblait nécessaire de le préciser. Je donne la parole à qui la demande.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à nouveau, on est face à une démonstration pas très utile: pensez-vous vraiment qu'en créant une commission de la transition écologique on va résoudre

## Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

les problèmes de la planète, du réchauffement climatique et de la pollution? C'est un doux rêve, Mesdames et Messieurs les auteurs de cette proposition! Un doux rêve! J'aborderai la motion tout à l'heure.

Je rappelle que, pendant des années, on a eu en Ville de Genève la commission Agenda 21. Vous savez, celle qui était du même nom que le Service Agenda 21 dans le département de M<sup>me</sup> Salerno. Mais elle a fait quoi, cette commission? Pourquoi l'a-t-on supprimée? Posez-vous la question! Vous êtes les premiers à venir nous dire qu'il ne faut pas avoir trop de commissions, parce qu'on blablate et qu'on dépense du papier. Tout ça, évidemment, ce n'est pas bon pour la planète! Et maintenant vous voulez créer une commission qui va blablater à journée faite. Pour proposer quoi? Allez-vous résoudre le problème de la disparition de la forêt amazonienne en blablatant dans une commission ici? Je ne le crois pas!

En revanche, on pourrait être bien plus concrets. Un certain nombre de choses auraient pu être faites. Je rappelle à ceux qui l'auraient oublié que le Conseil administratif à majorité de gauche est au pouvoir depuis plus de vingt ans. Qu'a-t-il fait pour l'écologie? Dites-moi voir... J'aimerais bien le savoir! Vous n'en êtes visiblement pas satisfaits, puisque vous voulez tout simplement relancer la machine. C'est populaire, en ce moment... Pas mal de gens manifestent dans la rue – et je les approuve! – mais ce n'est pas en blablatant dans une commission que vous allez régler les problèmes du climat.

Quand il y a des mesures concrètes possibles et qu'on les met sur la table, vous êtes les premiers à les refuser! La principale consisterait à faire payer une vignette à tous ceux qui arrivent de l'extérieur du canton de Genève, pour qu'ils ne viennent pas en voiture mais avec les transports publics. Il y a déjà 100 000 frontaliers, mais aussi des Vaudois! Eh bien, Mesdames et Messieurs, vos partis ont refusé d'introduire cette vignette! Elle aurait simplement permis que ces gens, au lieu de venir en voiture à Genève, prennent les transports publics. Raté! Votre CEVA et votre Léman Express, ils seront probablement vides, malheureusement, parce que rien n'est fait pour inciter les gens à se déplacer avec. Il ne suffit pas de créer quelque chose de ce genre pour persuader les gens de laisser leur voiture chez eux et de ne pas la prendre quand ils viennent à Genève. Enlevez ces 100 000 véhicules de notre ville et vous verrez à quel point la situation s'améliorera!

Certaines choses ont été entreprises en matière de transition écologique dans les immeubles de la Ville de Genève. Je pense à la suppression des chaudières à mazout et des chaudières à gaz en faveur des énergies renouvelables. Mais va-t-on à une vitesse suffisante, avec cette politique? Non! On va à la vitesse d'un escargot qui a tiré le frein à main! On ne va pas assez vite! Et personne ne propose de mesures concrètes pour améliorer ça!

Quant aux Transports publics genevois (TPG), ils «arrosent» le canton – et la ville aussi – avec des bus au diesel qui nous polluent à longueur de journée

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

et d'année. Quelqu'un a-t-il proposé de les supprimer pour mettre des bus électriques à la place? Non! Justement pas! Le Conseil administratif de la Ville de Genève a un représentant au conseil d'administration des TPG, M. Pagani. A-t-il émis cette proposition dans ce cadre? Eh bien, non!

Voilà des mesures concrètes qu'on pourrait prendre. Ce n'est pas blablater dans une commission qui va changer quoi que ce soit. Je pense que vous faites fausse route, Mesdames et Messieurs.

Avec la motion M-1434, on est dans le même cliché. Ce n'est pas en plantant deux arbres à chaque naissance qu'on va changer quoi que ce soit. Il faudrait déjà commencer par avoir une véritable politique de plantation d'arbres en ville, au lieu de couper les arbres centenaires, voire bicentennaires. Aussi bien M. Pagani que M. Barazzone prennent un malin plaisir à les couper à longueur d'année et de législature.

On a tout faux, avec cette posture et cette façon d'aborder la question sur le plan climatique. Contrairement à ce que vous pensez peut-être, Mesdames et Messieurs, je suis entièrement d'accord avec vous qu'il faut faire quelque chose – mais quelque chose de concret! Pas blablater dans une commission! Ça ne sert à rien! Enfin, puisque vous voulez renvoyer ces deux objets en commission, nous ne nous y opposerons pas, mais je pense que ça ne fera pas avancer le Schmilblick, si je puis m'exprimer ainsi. J'ai dit!

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M<sup>me</sup> Khamis Vannini qui demande le débat accéléré sur les deux objets, le projet de délibération PRD-200 et la motion M-1434. Je la mets aux voix.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 32 oui contre 30 non.**

**Le président.** Nous sommes donc en débat accéléré. J'en rappelle les principes: le temps de parole est limité à sept minutes et seul-e un-e représentant-e par groupe, les membres du Conseil municipal siégeant de manière indépendante et les membres du Conseil administratif peuvent s'exprimer une et une seule fois.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Nous avons entendu tout à l'heure M. Gomez s'exprimer sur la demande de création d'une commission de la transition écologique. Il a remis en cause avec vigueur notre modèle de consommation et nos pratiques quotidiennes en clamant qu'il fallait prendre des mesures concrètes. Eh bien moi, quand j'entends ces propos, je frémis un peu, tant l'ambition de réformer

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

notre société semble tout à coup une priorité. Tels des évangélistes, certains vont déposer des motions à la pelle. On peut d'ailleurs craindre le risque de surenchère, vu l'approche des élections, chaque parti voulant sauver notre planète et s'autoproclamer le plus écologique et le plus préoccupé par les problèmes climatiques. La première question que l'on peut se poser est la suivante: est-ce vraiment le rôle du Conseil municipal de s'occuper du réchauffement climatique...

*Des voix. Oui! (Huées.)*

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* ... alors que nous avons un ordre du jour avec 220 objets à traiter sur des problématiques de plus en plus importantes? Evidemment, s'occuper de la planète, c'est la priorité...

*Des voix.* Eh bien, oui!

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* On peut se poser une deuxième question: n'est-ce pas un comble, pour des gens qui veulent combattre la croissance, de demander une croissance des commissions au sein du Conseil municipal? (*Brouhaha.*) Pour rappel, les problèmes écologiques sont de nature transversale. Or il existe déjà une commission qui s'appelle la commission de l'aménagement et de l'environnement, laquelle doit donc s'occuper de ces problèmes-là. Mais quand on n'a pas de solutions, on crée des commissions... Comme le disait Clémenceau, si vous voulez enterrer un problème, créez une commission! Pourtant, comme je viens de le dire, on en a déjà beaucoup.

Mais revenons à la motion M-1434 intitulée «Urgence climatique: un enfant, deux arbres». On aurait pu mettre trois, d'ailleurs! On nous dit que l'urgence climatique cause des inégalités et menace l'environnement, la justice sociale, la cohésion... On va se perdre dans ces problèmes sans cibler aucune préoccupation concrète, alors que c'est cela que nous devrions traiter ici. Les citoyens de Genève versent des impôts pour que nous nous occupions des affaires de la cité! De plus, sensibiliser la population de notre ville aux problèmes écologiques me semble une mission qui dépasse les responsabilités de la commune, car d'autres font pareil – Carouge, en tout cas. Cette problématique devrait donc être abordée au niveau cantonal.

Je le répète: nous avons déjà une commission dont l'appellation comporte le mot «environnement». Mais les élections approchent et on sent souffler un vent qui voudrait purifier le Conseil municipal... J'ai quelques craintes pour l'avenir!

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

**M. Sami Kanaan, maire.** J'interviens ici dans la mesure où cette soirée sera visiblement consacrée aux enjeux environnementaux au sens large. Je ne me prononcerai pas sur la création d'une commission, car ce débat appartient au Conseil municipal.

Cependant, quand j'entends M. Sormanni affirmer que rien n'a été fait en matière de transition écologique en Ville de Genève, je ne peux pas laisser dire des inepties aussi énormes! Je suis le premier à reconnaître qu'il faut faire plus, plus rapidement et plus à fond. Il faut accélérer, intensifier et renforcer les efforts. Mais la Ville de Genève a été parmi les premières de Suisse et d'Europe à développer une véritable stratégie dans le domaine du développement durable, dans le cadre de l'Agenda 21. Il est vrai que cet effort a eu plusieurs appellations et différents cadres en fonction des circonstances: il y a eu les engagements d'Aalborg, par exemple.

Aujourd'hui, le cadre commun à toutes et tous – et quand je dis «toutes et tous», je ne parle pas seulement de notre ville, mais des villes, des pays, des acteurs de la société civile, de l'économie – c'est les 17 objectifs de développement durable des Nations unies, l'Agenda 2030 et tout ce qui en découle.

Concrètement, la Ville de Genève est très active dans de nombreux domaines, dont ceux que M. Sormanni a cités en prétendant que nous ne faisons rien. Il est visiblement très mal informé! Mais comme il est un conseiller municipal expérimenté, je pense que, dans son cas, il s'agit d'une omission consciente et tout à fait volontaire...

Dans le domaine de l'énergie, la Ville de Genève a reçu plusieurs distinctions dont des labels suisses et européens, notamment le label Gold et Cité de l'énergie en 2010 et en 2014; elle a reçu aussi le Watt d'or pour le remplacement des ampoules publiques par des ampoules LED et, au moins une fois, le prix Solaire Suisse qui récompense le développement de l'énergie solaire. De manière générale, l'assainissement des systèmes de chauffage est bien avancé et on espère le terminer bientôt. Plus largement, la stratégie d'assainissement des bâtiments en général comprend le vitrage et les façades; toutes les rénovations tendent dans ce sens. M. Sormanni est l'un de ceux qui n'arrêtent pas de protester ici contre le trop-plein d'investissements. Son intervention de tout à l'heure montre son incohérence, puisqu'une partie de ces investissements permettent justement d'assainir les bâtiments sur le plan énergétique.

Dans le domaine de la mobilité, effectivement, le bilan n'est pas satisfaisant – mais surtout parce que nous n'avons pas les compétences décisionnelles nécessaires. Nous aurions vraiment voulu installer un péage urbain comme à Londres, Milan ou Stockholm, car c'est un outil très puissant de transfert modal de la voiture privée vers les transports collectifs. Malheureusement, la Ville n'en a pas les compétences – et le Canton non plus, d'ailleurs. Lorsque Genève a demandé à



## Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

Berne le droit de faire une expérience pilote, la Confédération n'y a pas donné suite, car c'est interdit par la Constitution fédérale. Je ne désespère pas qu'un jour on puisse introduire un péage urbain à Genève, puisque c'est objectivement un très bon moyen d'agir.

En revanche, dire que le Léman Express sera vide après son inauguration le 15 décembre prochain, c'est soit de la naïveté, soit de la pure mauvaise foi! On aura le problème inverse, Mesdames et Messieurs: ce nouveau réseau ferroviaire sera plein à craquer. Les gens qui arrivent de la zone frontalière ou du canton de Vaud en voiture sont les premiers à reconnaître que c'est cher, fatigant et polluant, et que le train est nettement plus intéressant. Preuve en est l'explosion du nombre de passagers sur la ligne Genève-Lausanne. Les Chemins de fer fédéraux (CFF) répètent à l'envi que c'est la ligne de Suisse qui a connu la plus forte croissance. Ce phénomène a été rapide, puisqu'il s'est produit au cours des dix à quinze dernières années. Tout le monde a dû se mettre au travail pour rattraper le retard en matière d'investissements ferroviaires! Encore aujourd'hui, on n'est pas à jour.

Par conséquent, le problème sera plutôt d'accélérer les autres projets ferroviaires, notamment sur la rive droite et du côté du Pays de Gex, ainsi que les autres projets de tram encore en rade, malheureusement – souvent à cause de la majorité de droite du Grand Conseil, d'ailleurs. Je tiens à le dire ici: jusqu'à récemment, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont systématiquement bloqué des projets de développement du réseau de trams au niveau cantonal. Et ce sont les mêmes partis qui, au Conseil municipal, nous font la leçon à longueur d'année en matière de gestion!

Quant au recyclage des déchets, je dois dire que mon collègue Guillaume Barazzone est particulièrement actif depuis qu'il a repris le département de l'environnement urbain et de la sécurité en 2012. Aujourd'hui, des discussions sont en cours concernant le territoire genevois, puisque nous sommes les derniers en Suisse à ne pas avoir de taxe poubelle. Il s'agit de voir comment atteindre les mêmes taux de recyclage des déchets que dans les autres cantons sans forcément introduire de taxe poubelle. Toute méthode est bonne.

C'est aussi M. Barazzone qui a proposé l'interdiction du plastique à usage unique sur tout le domaine public, notamment là où nous en avons le contrôle: je pense aux autorisations que nous délivrons pour l'exploitation des terrasses ou l'organisation de manifestations. Pour citer un cas qui concerne mon département, la Fête de la musique a été l'une des premières manifestations majeures de Suisse à introduire des gobelets recyclés et à prendre toutes sortes d'autres mesures dans le domaine du tri des déchets, lequel est devenu maintenant une obligation pour toutes les manifestations se déroulant sur le domaine public.

M. Barazzone a également proposé récemment un plan qui intensifie, augmente et développe la végétalisation dans l'espace public, pas seulement par la

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

plantation d'arbres – ça ne suffit pas – mais en réactivant les idées en matière de végétalisation des toits et des façades, par exemple. Le Service Agenda 21, chez M<sup>me</sup> Salerno, multiplie les projets en matière d'alimentation, de changement d'habitudes de consommation, de recyclage des objets usuels, de partage d'outils. Il y a plein de projets en cours! On peut faire plus, on doit faire plus, mais dire que la Ville n'a rien fait, c'est tout simplement un mensonge! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Beaucoup de choses ont été dites sur la disparition de la commission Agenda 21 et le fait que la Ville est particulièrement active en matière de développement durable. Toutes ces questions sont au cœur des préoccupations du Conseil municipal. Elles méritent encore un coup d'accélérateur, il est vrai, car il y a urgence, nous en avons bien conscience. Nous en reparlerons d'ailleurs plus tard en débattant de la résolution R-242 de l'Alternative intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!».

M. Gomez a évoqué l'importance d'avoir au Conseil municipal un pôle traitant exclusivement des questions liées à l'écologie et qui, avec l'expérience, aurait aussi l'expertise dans ce domaine. La nécessité d'aller vite dans le traitement des dossiers est également évoquée.

Si le Parti démocrate-chrétien s'associe pleinement aux objectifs poursuivis, il n'est pas d'accord avec la méthode proposée pour les raisons suivantes. La transition écologique est l'affaire de toutes et de tous, au Conseil municipal, plusieurs l'ont rappelé tout à l'heure. Confier les dossiers écologiques à une seule commission spécifique, alors que la problématique concerne l'ensemble des dicastères, laisserait croire que nos commissions municipales ne sont pas aptes à traiter ces objets. Nous pensons que cela est faux. Quant à l'urgence de traiter les problématiques liées à l'écologie, c'est une question de volonté politique qui doit être portée par les élus.

Nous pensons qu'il n'y a nul besoin d'une commission de la transition écologique pour aller plus vite dans le traitement de ces objets. Les commissions actuelles peuvent s'en charger; elles ont d'ailleurs le temps de le faire et elles peuvent y consacrer le temps nécessaire. Cela permettra à tous les élus dans les différentes commissions de s'engager sur les questions écologiques. Par respect pour leur engagement, pour éviter aussi l'inflation inutile des objets à traiter par la nouvelle commission – car il est bien connu que plus il y a de commissions, plus il y a d'objets déposés, comme M<sup>me</sup> Rouillet le disait tout à l'heure – nous ne sommes pas favorables à la création de la commission de la transition écologique. En effet, nous pensons que nous pouvons poursuivre les mêmes buts louables et nécessaires sans elle.

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

Cela dit, le renvoi en commission du projet de délibération PRD-200 permettra de voir ce qui pourrait être fait au sein de cette commission de la transition écologique. Nous renverrons donc cet objet à la commission du règlement, mais sans grande conviction. Concernant la motion M-1434 intitulée «Urgence climatique: un enfant, deux arbres», nous sommes dubitatifs quant à sa mise en œuvre, mais un passage en commission permettra aussi d'y voir plus clair.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Vous souhaitez le renvoi de la motion M-1434 dans quelle commission?

*M<sup>me</sup> Anne Carron.* Celle du règlement.

**M. Thomas Zogg** (MCG). Je suis un peu étonné que la demande de création d'une commission de la transition écologique émane de la gauche. Je rappelle que cette même gauche a tout fait pour abolir la commission des naturalisations, laquelle traitait d'affaires strictement communales. En créant cette commission de la transition écologique, on va jouer le rôle de conseillers nationaux, de conseillers fédéraux ou même au-delà.

J'aurais envie de dire aux membres des partis de gauche – notamment aux Verts – qui soutiennent le projet de délibération PRD-200 d'aller voir leurs représentants au Conseil des Etats, puisqu'ils en ont quasiment dans tous les parlements nationaux, cantonaux et municipaux. Ils ont donc la latitude de faire le travail de manière à ce qu'une impulsion vienne d'en haut. On sait évidemment que la population soutient ces mesures, à l'heure actuelle. Je ne suis pas sûr qu'essayer de surfer sur la vague de cette manière soit la façon la plus adéquate pour la gauche de parvenir à ses fins. Il faudrait peut-être passer par ceux qui sont en haut et qui tiennent dans leurs mains les leviers du pouvoir; eux pourraient mettre en œuvre des mesures de sauvegarde de l'environnement.

Je signale que les conseillers municipaux et les conseillères municipales ont aussi la possibilité de déposer des motions, ce qui se fait en ce moment, puisque nous en avons pas mal en cours de traitement. M. Kanaan a dit que M. Barazzone voulait bannir le plastique des manifestations qui ont lieu sur le territoire de la Ville, mais je rappelle que la motion M-1363 déposée il y a quelque temps proposait le bannissement de tous les ustensiles en plastique à usage unique; or M. Barazzone l'a d'abord balayée d'un revers de main, avant de faire un virage à 180 degrés pour revenir nous dire qu'il s'était finalement conformé à cette mesure déjà suivie par le département de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno dans le cadre des manifestations «la ville est à vous». En effet, les matières plastiques y sont proscrites.

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

Guillaume Barazzone a donc fait un virage à 180 degrés en précisant que c'était pour se conformer aux lois et aux normes européennes, alors qu'en commission il nous avait dit qu'il ne pouvait pas le faire... C'est quand même assez étonnant, ce revirement! Je crois que créer cette commission de la transition écologique n'est pas une bonne idée – ce n'est même pas une fausse bonne idée, en fait! Il y a déjà passablement de leviers et de façons d'agir concrètement pour changer les choses. Encore faut-il de la volonté politique, une véritable volonté d'agir dans ce sens!

Quant à la motion M-1434, c'est encore pire! Je vais redire la même chose que pour le projet de délibération PRD-200: il y a déjà des projets analogues en cours actuellement. La motion M-1279 intitulée «Naître à Genève, un événement remarquable!» est similaire; elle a été déposée par le groupe socialiste et les Verts et je crois qu'elle propose de planter des arbres à l'occasion de chaque naissance, comme une sorte de rituel. Il y a donc déjà un projet en cours, je le répète.

La tentation de surfer sur la vague écologique, en ce moment, fait pousser des ailes dans le dos de certaines et certains ici. C'est encore plus grave avec la motion M-1434, dont je cite la deuxième invite: «pour chaque naissance d'enfant domicilié sur le territoire de la Ville de Genève, qu'un arbre soit planté dans un pays du Sud». C'est une tentative d'ingérence écologique, en quelque sorte! C'est une manière d'aller dire aux pays du Sud ce qu'ils devraient faire.

Je vous rappelle une chose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: cette motion peut sembler partir d'une bonne intention, mais la barbarie coloniale aussi partait d'une bonne intention, au cours des siècles précédents. Lorsque les gens colonisaient des pays, ils disaient qu'ils allaient y importer la civilisation et des valeurs censées être positives. Ici, c'est à peu près la même chose: sous couvert de motivations écologiques, on irait apprendre aux pays du Sud ce qu'ils doivent faire en leur disant qu'il faut planter des arbres... Mais de quels pays parle-t-on? Les pays du Sud sont plus d'une centaine! On irait dans chacun d'entre eux pour y planter des arbres chaque fois qu'il y aura une naissance à Genève? Soyons sérieux! Et quelles espèces d'arbres planter? On ne peut pas faire n'importe quoi! Voudrait-on importer des marronniers d'ici pour aller les planter là-bas? J'imagine qu'à Ensemble à gauche ils doivent avoir un bon ami pépiniériste, pour proposer des choses pareilles!

Encore une fois, il faut s'interroger sur les affaires de la Ville, pas sur ce qui se passe à l'extérieur de notre commune. J'ai une critique à formuler envers Ensemble à gauche, qui a soutenu l'abattage d'arbres ici même, sur le territoire municipal, quand son magistrat a modifié l'aménagement de la plaine de Plainpalais justement pour y abattre des arbres. J'y vois une certaine contradiction avec la motion M-1434 déposée par le même groupe! En fin de compte, je me dis qu'il serait peut-être bien de la soutenir et de planter un arbre en ville de Genève à chaque naissance, si et seulement si ces arbres sont plantés sur le pourtour de

## Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

la plaine de Plainpalais... Dans ce cas, je crois que soutenir cette motion serait éventuellement une bonne idée!

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Je suis assez d'accord avec ce que vient de dire M. Zogg quand il a parlé de surfer sur la vague. Mais je ne vais pas bouder mon plaisir et je le formulerai autrement, car cela me semble très important: disons que certains, plutôt que de surfer sur la vague, prennent enfin conscience aujourd'hui d'un certain nombre de problématiques. En cela, je les salue! Nous ne sommes plus les seuls à nous soucier d'écologie! Il est vrai que nous avons présenté des motions sur la 5G il y a trois ans, sur les sacs en plastique il y a deux ans... Quant à la motion M-1363, M. Zogg a raison de rappeler que le magistrat l'a reçue plutôt sèchement en commission.

Mais il y a tout de même une prise de conscience que je crois sincère, pardonnez-moi cette naïveté si c'en est une, Mesdames et Messieurs. Le Mouvement citoyens genevois lui-même dépose des motions sur les murs antipollution! Je salue aussi l'initiative d'un jeune membre du Parti libéral-radical qui propose d'utiliser un moteur de recherche particulier pour planter des arbres. Cette prise de conscience, je la crois sincère, je le répète. Certains mettront plus de temps, d'autres seront plus rapides, d'autres encore ont déjà anticipé...

Ce qui est sûr, c'est que les motions de ce type-là seront de plus en plus nombreuses, car il y a urgence. L'urgence implique un traitement de plus en plus rapide des objets, afin de prendre des décisions rapidement. De plus, je me permets de signaler que la création de la commission de la transition écologique accentuera encore davantage la réflexion et le dépôt systématique de véritables projets écologiques, au lieu des projets actuels que d'aucuns considèrent – peut-être pas complètement à tort – comme de simples rustines. M. Pagan l'a dit en début de débat: vu l'urgence, c'est une question de survie de notre biodiversité et de notre planète. Il nous semble donc important que ces problèmes soient traités de manière particulière dans une commission particulière – et cela, rapidement.

Je salue la majorité qui semble se dessiner en faveur du renvoi du projet de délibération PRD-200 à la commission du règlement, afin que nous puissions l'étudier rapidement et le voter. J'espère que certains qui ont pris le virage écologique ne resteront pas au milieu de la route ou ne feront pas de sortie de route aujourd'hui, mais qu'ils prendront vraiment ce virage en acceptant les conséquences un peu particulières que ces mesures impliqueront parfois. En matière d'écologie, on dit souvent qu'on peut toujours préférer l'original à de pâles copies. Pour ma part, j'invite l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillères municipales à devenir maintenant partie prenante de cette originalité en votant notre projet de délibération pour la création d'une commission de la transition écologique. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprimerai en quelques mots. Au fond, le projet de délibération PRD-200 est une bonne idée... mais cette commission existe déjà! Pourquoi voulez-vous créer quelque chose qui existe déjà? Nous avons une commission de l'aménagement et de l'environnement. Or de quoi parle-t-on, quand on utilise le terme d'«environnement»? D'écologie aussi! Il suffit donc de renvoyer les objets déposés au bon endroit! Si vous les envoyez à Pétaouchnok, il est clair que vous ne pourrez jamais les traiter à la commission de l'aménagement et de l'environnement!

Evidemment, on peut envisager de créer une commission ad hoc car, visiblement, tout le monde se préoccupe de l'environnement en ce moment – surtout à la veille des élections, c'est marrant... Le Parti libéral-radical se sent un cœur vert, de même que l'Union démocratique du centre. Et moi, je me sens toujours aussi jaune! Cela me ferait plaisir de penser au futur de mes enfants. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, j'ai deux enfants que j'adore et dont je m'occupe beaucoup. Ils sont toujours là pour me le rappeler: «Papa, il faut faire le tri.» Ils ont bien raison!

En revanche, je constate qu'on use et abuse de la nécessité de préserver l'environnement en utilisant l'image d'une jeune fille d'une quinzaine d'années que l'on donne en exemple à suivre. J'ai un peu de peine à adhérer à ce genre de vision.

*Une voix.* Elle est totalement manipulée!

*M. Pascal Spuhler.* Totalement manipulée! Cela vient d'être dit par quelqu'un derrière moi et je suis du même avis. Mesdames et Messieurs, je dirai oui à une commission de la transition écologique – on peut l'appeler ainsi, si vous voulez – pour réfléchir à ce que nous pouvons améliorer au sein de la Ville de Genève. En effet, ce n'est pas ici que nous améliorerons ce qui se passe dans le monde. Occupons-nous déjà de notre commune, afin qu'elle soit un exemple pour tous les autres!

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Je voulais juste intervenir à propos de la motion M-1434 d'Ensemble à gauche intitulée «Urgence climatique: un enfant, deux arbres». Je ne pense pas qu'il faille débattre ce soir de la nécessité de procéder à la restauration des forêts et de planter des arbres pour réduire le taux de CO<sub>2</sub>, ou encore de la participation des villes à ce mouvement. Je pense que nous sommes tous d'accord qu'il faut faire un effort accru dans ce sens. J'aimerais renvoyer cette motion plutôt à la commission de la sécurité, du domaine public,

Projet de délibération et motion: création d'une commission de la transition écologique et plantation d'arbres face à l'urgence climatique

de l'information et de la communication, car sa mise en œuvre incomberait ainsi directement à M. Barazzone.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 48 oui contre 19 non (1 abstention).

**Le président.** Pour la motion M-1434, nous avons été saisis de deux demandes de renvoi dans des commissions différentes. Je mets d'abord aux voix son renvoi à la commission du règlement; si celui-ci est refusé, je mettrai ensuite aux voix son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du règlement est refusé par 62 non contre 1 oui.*

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 39 oui contre 23 non (2 abstentions).

**7. Résolution du 17 avril 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, François Mireval, Régis de Battista, Ahmed Jama, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini et Laurence Corpataux: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» (R-242)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que l'année 2018, sans surprise, s'est révélée la quatrième plus chaude depuis que l'on mesure la température à la surface du globe, après 2016, 2015 et 2017;
- que nous avons atteint 1 degré de température moyenne de plus qu'avant l'époque préindustrielle et qu'avec la trajectoire actuelle, nous nous dirigeons vers une élévation de 3 à 4 degrés en moyenne globale, et de 5 à 6 degrés en Suisse, si aucune action décisive n'est entreprise;
- que d'ici à 2050, 2 milliards de personnes seront exposées à des températures extrêmement élevées, ce qui reviendra à vivre la canicule de 2003 chaque été, avec son lot de morts;
- que plus de 800 millions de personnes seront vulnérables à l'élévation du niveau des eaux et aux inondations, et que nous compterons des centaines de millions de réfugiés climatiques à travers la planète;
- que plus de 650 millions de personnes seront à court d'eau potable et qu'ici en Suisse, certains glaciers auront totalement disparu d'ici à vingt ans, ce qui rendra notre approvisionnement plus incertain;
- que les tentatives d'accords internationaux, comme les «COP», ont tout juste servi à se mettre d'accord sur la manière de mesurer les gaz à effet de serre (GES), et que, même au niveau national, une loi CO<sub>2</sub>, déjà largement insuffisante, a été dénuée de tout sens et de ce fait a été récemment refusée;
- que cette évolution ne menace pas seulement l'environnement, mais aussi la justice sociale en renforçant de manière massive les inégalités et donc la cohésion;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6813. Motion d'ordonnancement, 7683.



## Résolution: urgence climatique

- qu’il apparaît donc que c’est aux Villes de s’organiser pour agir, avec des mesures fermes, drastiques et surtout rapides de réduction des GES pour atteindre le scénario n°1 du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et mettre en place des mesures d’adaptation au changement climatique;
- que des milliers de jeunes s’engagent en Suisse et dans le monde pour alerter l’opinion publique et plus particulièrement les autorités politiques sur l’urgence climatique et qu’il convient de les prendre au sérieux et de les soutenir;
- que la Ville de Genève s’engage activement en faveur du développement durable depuis 2001 dans différents domaines comme la politique énergétique, la végétalisation, la gestion de déchets, l’action pour une mobilité plus écologique, une évolution de l’administration vers une gestion plus économique et écologique des ressources, l’incitation des comportements individuels et collectifs éco-responsables, le soutien à des initiatives économiques locales compatibles avec le développement durable et l’agriculture de proximité, etc.;
- que l’action des Villes en général et de Genève en particulier peut s’inscrire dans la mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable des Nations unies (ODD),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier l’opportunité et la faisabilité de déclarer rapidement l’urgence climatique et reconnaître la nécessité d’atténuer le changement climatique et ses graves conséquences sur l’environnement, la justice sociale, l’emploi, la santé et l’économie comme une des tâches les plus prioritaires;
- examiner l’impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique, y compris les objets soumis au Conseil municipal, et, dans la mesure du possible, traiter de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences environnementales, sociales et autres;
- présenter un projet de délibération créant un fonds de soutien à des initiatives favorisant la transition écologique et émanant de la société civile;
- présenter dans les six mois à venir un rapport au Conseil municipal sur les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques et les actions devant être entreprises ces prochaines années afin d’intensifier la contribution municipale à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences;
- contribuer à informer de manière détaillée la population sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour le combattre.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Chères et chers collègues, je pense qu'il n'est pas nécessaire de passer énormément de temps sur cette résolution, puisque c'est avant tout une déclaration du Conseil municipal, donc un acte symbolique. Il s'agit d'annoncer qu'il y a encore des progrès à faire dans le choix de nos priorités politiques. On doit changer réellement de paradigme et fixer des indicateurs différents pour évaluer nos politiques publiques: je pense à des indicateurs qui montreraient le niveau de consommation qu'impliquent nos actions et celles de l'administration, la quantité de déchets générés et la possibilité de les recycler. Cela nous permettrait de mesurer l'impact de nos actions sur la biodiversité.

Ce que je dis là, c'est une petite *shopping list*, mais plein d'autres idées pourraient arriver par la suite, soit dans les commissions, soit par le biais d'un plan d'action déposé par le Conseil administratif, puisque la résolution R-242 l'invite à nous en présenter un. Le but est qu'il continue à tenir ses engagements et qu'il fasse encore mieux dans la lutte contre le réchauffement climatique, pour le respect de la biodiversité et de la durabilité... (*Brouhaha incessant, le président impose le silence à plusieurs reprises.*) Merci, Monsieur le président. La durabilité du temps de parole, dans cette enceinte, est de plus en plus menacée! En tout cas, nous invitons le Conseil administratif à nous renseigner sur la possibilité de rendre toutes ces actions encore plus durables.

Un collègue l'a rappelé: la lutte pour l'écologie et l'environnement en général ne relève pas du Conseil municipal. Pourtant, dans notre manière de traiter l'ordre du jour, nous pourrions donner la priorité à certains objets et prendre également cette dimension-là en compte. Ainsi, cela nous toucherait directement.

On a aussi dit – et c'est vrai – que presque tous les partis sont désormais derrière les actions en faveur de l'écologie, qu'ils s'en préoccupent au niveau individuel et collectif en proposant des initiatives innovantes ou pas; certaines existent depuis les années 1970, mais on n'a toujours pas avancé! Nous devons aujourd'hui répondre à ces préoccupations qui viennent de notre base: la base de nos partis et de nos groupes, mais aussi de la population, de la société civile, des mouvements de jeunes qui descendent régulièrement dans la rue pour manifester. Je le répète, nous nous devons de répondre à ces appels.

J'ai apprécié l'intervention de notre collègue M. Pagan, tout à l'heure, lorsqu'il a dit que ce n'était pas une affaire de clivage gauche-droite ou centre-extrêmes, mais vraiment une question humaine et planétaire. Nous nous retrouvons beaucoup dans ce discours-là. Si nous souhaitons inscrire la Ville de Genève dans le mouvement lancé à l'échelle internationale avec les villes de Londres et de Lausanne, les cantons de Bâle-Ville et de Vaud en Suisse, puis la Ville de Zurich cette semaine, nous nous devons de demander ce soir à notre exécutif de

## Résolution: urgence climatique

déclarer l'urgence climatique aussi à Genève et de diffuser cette dimension dans l'ensemble de ses plans d'action et de ses politiques.

Pour résumer, la résolution R-242 demande quatre choses. Premièrement, d'établir des priorités. Le Conseil administratif doit pouvoir le faire, mais le Conseil municipal aussi dans l'organisation de ses débats et de son ordre du jour. Deuxièmement, il s'agit de poser de nouveaux indicateurs. Troisièmement, d'informer la population, car c'est là un véritable enjeu et il faudrait faire une sensibilisation beaucoup plus large. Quatrièmement, le Conseil administratif est prié de nous proposer un plan d'action en matière d'urgence climatique dans un délai raisonnable de six mois, disons.

Avec l'espoir de simplifier le débat suite à certaines interventions, je précise encore que nous déposerons un amendement pour demander la suppression de la troisième invite de notre résolution. Cette invite demandait au Conseil administratif de présenter un projet de délibération pour obtenir des crédits en faveur d'actions concrètes. Cependant, les projets en question devant naître du plan d'action de l'exécutif, ils seront peut-être étudiés plus tard à la commission de la transition écologique ou dans d'autres commissions à même d'y travailler. Nous estimons que...

*(Brouhaha incessant, le président demande le silence.)*

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Merci, Monsieur le président. Je reprendrai le terme employé par mon excellent collègue tout à l'heure: *shame! Shame on us*, si on ne réussit pas ce soir à voter la résolution R-242 qui demande juste la déclaration symbolique de l'urgence climatique au niveau de la Ville de Genève. Je vous demanderai donc de l'accepter sur le siège, Mesdames et Messieurs. Vu l'urgence – cela fait quand même plus de quarante ans qu'on parle du réchauffement climatique – nous pouvons nous permettre de voter cet objet sans en débattre pendant une heure et demie. *(Applaudissements.)*

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Omar Azzabi demandant le vote immédiat, sans débat, sur la résolution R-242. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 26 non.**

**Le président.** Nous voterons donc sans débat, mais je redonne d'abord la parole à M<sup>me</sup> Albane Schlechten pour défendre son amendement.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Je serai brève, car c'est ce que j'ai annoncé dans mon intervention précédente: nous proposons de supprimer la troisième invite de la résolution qui demandait que le Conseil administratif dépose, déjà à ce stade, un projet de délibération avec des crédits à la clé. Nous pensons que le plan d'action de l'exécutif peut précéder un tel projet de délibération.

*Projet d'amendement*

Supprimer la troisième invite de la résolution.

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Schlechten est accepté sans opposition (61 oui et 8 abstentions).

**Le président.** Mesdames et Messieurs, j'ai oublié tout à l'heure de vous faire voter l'entrée en matière sur la résolution R-242, ce qui n'annule pas le vote de l'amendement. (*Rumeurs de désapprobation.*) Ecoutez, il y a une telle ambiance dans cette salle, qu'on s'y laisse prendre! Pour la bonne forme, je mets aux voix maintenant l'entrée en matière sur cette résolution.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 56 oui contre 13 non.

**Le président.** Aucune demande de renvoi en commission n'ayant été faite, je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de cette résolution amendée.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 64 oui contre 5 non (1 abstention).

*(Applaudissements.)*

La résolution est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier l'opportunité et la faisabilité de déclarer rapidement l'urgence climatique et reconnaître la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences sur l'environnement, la justice sociale, l'emploi, la santé et l'économie comme une des tâches les plus prioritaires;

- examiner l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique, y compris les objets soumis au Conseil municipal, et, dans la mesure du possible, traiter de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences environnementales, sociales et autres;
- présenter dans les six mois à venir un rapport au Conseil municipal sur les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques et les actions devant être entreprises ces prochaines années afin d'intensifier la contribution municipale à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences;
- contribuer à informer de manière détaillée la population sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour le combattre.

**8. Motion du 15 mai 2019 de M. et M<sup>mes</sup> Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Martine Sumi: «Point de dignité sans Points d'eau en ville de Genève» (M-1436)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la mise à disposition d'un seul Point d'eau – lieu d'hygiène et de santé gratuit – sur le territoire de la Ville de Genève;
- que son existence est reconnue par les autorités qui le subventionnent;
- sa suroccupation et la surutilisation, avec la fréquentation moyenne de plus de 100 personnes par jour, pour un total de 25 000 douches, 4500 lessives, 500 coiffures, 250 pédicures et 400 soins dentaires par année (selon les chiffres 2017)<sup>2</sup>;
- le manque criant de places dans les hébergements d'urgence où il est possible de prendre une douche et d'utiliser des machines pour laver le linge: actuellement 524 places sont proposées par diverses associations et la Ville de Genève, dont 134 à l'année;
- le risque d'infection plus important chez les femmes, confrontées à la précarité menstruelle<sup>3</sup>, dont les sans-abris, par manque d'accès à un point d'eau et à des mesures d'hygiène élémentaires;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 7685.

<sup>2</sup> <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/lessives-douches-sauvages-bannies-piscine-vernets/story/27633298>

<sup>3</sup> La précarité menstruelle est la difficulté ou le manque d'accès des personnes réglées aux protections hygiéniques par pauvreté.

- l'urgence humanitaire d'améliorer durablement les conditions de vie des plus vulnérables, et par là même leur santé et leur sécurité, par le développement d'un dispositif d'accueil socio-sanitaire digne de ce nom;
- les articles constitutionnels suivants garantissant la dignité humaine, le droit à la santé et les obligations d'Etat:
  - les articles 7 et 12 ainsi que l'article 41, alinéa 1, lettre b) de la Constitution suisse;
  - l'article 14, alinéa 1, l'article 39, alinéa 2 et l'article 171 de la Constitution genevoise;
- l'absence de stratégie interdépartementale au sein du Conseil administratif concernant l'hygiène et le suivi des personnes sans abri sur le territoire de la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'évaluer rapidement l'étendue des dispositifs existants relatifs à l'hygiène et à la santé, mis à la disposition des sans-abris, tant par les autorités publiques et les fondations que par le milieu associatif;
- de mettre en place, en concertation avec les acteurs concernés, un projet de développement des dispositifs existants en ville de Genève et/ou de création de nouveaux Points d'eau suivant l'acceptation de cette motion, pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes sans abri en termes d'hygiène et de santé (incluant si possible la podologie, la dentisterie et la coiffure);
- de garantir la mise à disposition gratuite de produits d'hygiène, dont d'hygiène intime;
- que la lutte contre la précarité menstruelle soit un objectif spécifique de ces structures;
- que ces structures soient développées avant la fin de la présente législature.

### *Préconsultation*

**M. Omar Azzabi** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, avant d'argumenter formellement sur l'objet urgent qui nous intéresse ici, j'ai consulté le site des autorités de la Ville et je suis tombé sur la brochure du département de la cohésion sociale et de la solidarité intitulée *Lieux d'accueil d'urgence à Genève*, éditée ce printemps.

J'ai alors entrepris l'exercice de me mettre dans la peau de l'un des 400 à 1000 sans-abris de la ville de Genève qui voudrait prendre une douche, laver ses habits et éventuellement se faire soigner. Je me suis demandé quels étaient les lieux qui s'offraient à moi pour ce faire. Si je suis une femme seule avec un enfant

ou un mineur non accompagné, j'ai deux options: la première est le Caré à la rue du Grand-Bureau, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 30; la seconde est le Point d'eau de Carrefour-Rue à la rue Chandieu, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Si je suis un homme seul, il me reste un lieu supplémentaire possible: le Club social rive gauche à la rue Hugo-de-Senger, sur rendez-vous du lundi au vendredi et uniquement de 9 h 30 à 11 h.

Ce manque accablant de lieux d'hygiène et de santé gratuits sur le territoire de la Ville se traduit par la suroccupation et la surutilisation du seul Point d'eau disponible, qui est fréquenté par plus de 100 personnes par jour en moyenne. Cela signifie 25 000 douches, 4500 lessives, 500 coiffures, 250 pédicures et 400 soins dentaires par an. Ce problème de santé publique met en lumière également la précarité menstruelle des femmes sans abri ou sans revenu suffisant, ce qui leur fait courir un risque accru d'infection contre lequel les autorités municipales et cantonales ne prennent pas de mesures suffisantes actuellement.

De plus, le problème de l'utilisation des salles d'eau par des populations précarisées cherchant à répondre à leurs besoins élémentaires d'hygiène dans les centres sportifs de la ville, notamment, met en avant l'absence totale de vision et de collaboration interdépartementale au sein du Conseil administratif face à cette urgence publique de premier ordre. Rappelons enfin que l'accès à des lieux d'hygiène et de santé gratuits pour des personnes précarisées n'est en rien un geste charitable. Il relève d'une obligation d'Etat et d'un droit fondamental inscrit dans au moins quatre articles constitutionnels, pour ne citer qu'eux: les articles 7 et 12 de la Constitution fédérale et les articles 14 et 171 de la Constitution de la République et canton de Genève.

Même si une solution intercommunale, voire intercantonale, doit être trouvée pour permettre la nécessaire gestion de la situation, la Ville se doit de se positionner de manière à montrer la voie avec un projet offrant une vision à long terme pour la prise en charge de ces personnes. C'est pour toutes ces raisons que les Verts vous demandent de soutenir la motion M-1436, Mesdames et Messieurs. Cela poussera le Conseil administratif à évaluer les dispositifs et les besoins existants en matière d'hygiène et de santé en ville de Genève, tout en l'engageant à mettre en place avant la fin de la présente législature de nouveaux Points d'eau très attendus, en concertation avec les acteurs concernés – nous pensons notamment à la Haute école de travail social (HETS) et aux associations. De plus, il sera enfin possible d'identifier l'étendue de ce problème de santé publique que constitue la précarité menstruelle, dont un nombre non négligeable de femmes sont victimes sur notre territoire.

Je terminerai mon intervention en citant un grand défenseur de la dignité humaine et des laissés-pour-compte: j'ai nommé l'abbé Pierre, qui disait: «La maladie la plus constante et la plus mortelle, mais aussi la plus méconnue de toute

société, est l'indifférence.» Répondons donc à cette indifférence! Il est temps de traiter cette maladie! Pour cela, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts vous demande de voter sur le siège le renvoi de la motion M-1436 au Conseil administratif, afin que nous puissions étudier ses propositions de projets. (*Applaudissements.*)

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 50 oui contre 16 non (1 abstention).**

**Le président.** Je vois sur mon écran le nom de différentes personnes qui ont appuyé sur le bouton de demande de parole déjà pendant les débats concernant les points précédents. Je les passe en revue, pour qu'elles me disent si elles veulent s'exprimer ou non. Je commence par M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel. (*M<sup>me</sup> Kraft-Babel fait signe que non.*) M. Pierre de Boccard... (*Manifestations d'impatience dans la salle.*) Je suis désolé, Mesdames et Messieurs, mais nous devons suivre le processus réglementaire. Vous avez voté l'entrée en matière sur la motion, maintenant le débat est ouvert et chacun peut s'exprimer. M. Pierre de Boccard ne prend pas la parole, sauf erreur...

**M. Pierre de Boccard (PLR).** Je voulais la prendre avant!

**Le président.** Mais vous ne pouviez pas le faire, Monsieur le conseiller municipal! C'était aux motionnaires de s'exprimer avant le vote sur l'entrée en matière! Je vous invite à vous plonger dans notre super règlement, vous comprendrez tout ce qui se passe ici... Il aurait fallu refuser l'entrée en matière, si vous ne vouliez pas la discussion immédiate. J'ai fait correctement mon travail et, à présent, le débat est ouvert! Madame Patricia Richard, voulez-vous intervenir à ce sujet?

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Merci, Monsieur le président. Ça sent la fin de règne, comme le disait quelqu'un à côté de moi... Pour en venir à la motion M-1436, le Parti libéral-radical souhaite la renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il y a moins de deux semaines, nous avons traité les comptes du département de M<sup>me</sup> Alder. A aucun moment nous n'avons abordé le sujet d'un éventuel manque de Points d'eau à Genève. M<sup>me</sup> Alder ne nous en a pas parlé, il n'y a pas eu non plus de questions spécifiques là-dessus. On sait seulement que la villa dite «Point d'eau» qui a été rénovée à la rue de Vermont ouvrira incessamment sous peu, puisque les travaux sont à bout touchant. Je vous rappelle quand même que nous avons voté un crédit de plusieurs millions de francs pour rénover complètement cette villa qui dispose de huit douches, de machines à laver et de tout ce qui va avec.



Par conséquent, nous souhaitons débattre de cette motion en commission spécialisée, afin de savoir pourquoi M<sup>me</sup> Alder ne nous a pas parlé d'un problème dû au manque de Points d'eau ou de lieux de douche lors de la présentation des comptes. Je pense que c'était pourtant le bon endroit et le bon moment pour nous en parler! Nous trouvons étonnant que les Verts – c'est-à-dire le groupe de M<sup>me</sup> Alder! – nous soumette maintenant cette motion, alors que la magistrate n'en a pas parlé il y a deux semaines. C'est une manière un peu spéciale de procéder!

Nous accepterons de prendre en considération la motion M-1436 et de la renvoyer en commission pour en discuter, mais certainement pas de la voter sur le siège sans avoir entendu la magistrate – laquelle n'est même pas là ce soir pour nous en parler, d'ailleurs!

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par Maria Vittoria Romano qui demande le vote immédiat sur la motion M-1436. Je la mets aux voix.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 33 non contre 30 oui.*

**M. Pascal Altenbach** (UDC). On parle ici de Points d'eau, c'est-à-dire de lieux d'hygiène et de santé gratuits sur le territoire de la Ville de Genève. La motion M-1436 propose de développer les dispositifs existants. Certes, il n'est pas question de remettre en question l'utilité de ces Points d'eau, mais il faut quand même remarquer que nous avons déjà dépensé énormément d'argent pour le social. L'Union démocratique du centre considère qu'il faut faire une pause, dans ce domaine! A priori, nous nous opposerions à ce projet de motion, mais nous voterons toutefois son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette brève intervention pour vous dire que le Parti démocrate-chrétien votera lui aussi le renvoi de la motion M-1436 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je crois que ce texte va dans le sens d'un constat: l'augmentation de la pauvreté et de la précarité chez certaines personnes. Je sais que le département de la cohésion sociale et de la solidarité fait tout son possible. Par ailleurs, nous avons auditionné M. Noël Constant, directeur de Carrefour-Rue, à la commission des travaux et des constructions. Le Parti démocrate-chrétien est intéressé de savoir quel est le problème qui se pose au niveau social et comment nous pouvons encore améliorer les choses, parce que je crois que c'est une nécessité.

**M. Amar Madani** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutient lui aussi le renvoi de la motion M-1436 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, pour plusieurs raisons. Premièrement, comme l'a rappelé ma préopinante du Parti libéral-radical, nous avons reçu la magistrate M<sup>me</sup> Alder la semaine dernière dans le cadre de l'étude des comptes; or il n'a jamais été question d'aborder cette problématique lors de cette rencontre. Deuxièmement, j'aimerais savoir de quoi il s'agit et disposer d'un maximum d'éléments objectifs pour pouvoir me prononcer. Troisièmement, je conclurai en disant que pas plus tard qu'hier nous avons voté un crédit de 1,8 million de francs pour les sans-abris en acceptant le projet de délibération PRD-224. Dans ce contexte, nous voulons auditionner la magistrate, afin de savoir pourquoi greffer un projet concernant les Points d'eau à la problématique des sans-abris. Le Mouvement citoyens genevois renverra donc la motion M-1436 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (67 oui et 1 abstention).

## **9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 février 2019 de M. Morten Gisselbaek: «Panneaux de publicité lumineux?» (QE-519)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA QUESTION*

Par la voix de M. Pagani, le Conseil administratif a annoncé en janvier 2017 que la convention d'affichage du nouveau prestataire excluait les panneaux d'affichage publicitaires lumineux en ville de Genève.

Par conséquent, quand est-ce que les panneaux d'affichage publicitaires lumineux – qui ne respectent pas ce contrat et qui continuent à polluer la vue, le cerveau et l'environnement – seront-ils éteints?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Plusieurs types de supports d'affichage publicitaires ou d'informations lumineux sont proposés aux municipalités par les principaux acteurs de l'affichage.

Malgré les demandes récurrentes de ceux-ci pour en augmenter le nombre et la variété sur son domaine public, la Ville de Genève a toujours limité, dans le

<sup>1</sup> Annoncée, 5069.

## Question écrite: panneaux de publicité lumineux

cadre des principes de son Concept directeur d'affichage, le type, le nombre et les sites d'implantation prévus pour les supports de format F200L, seuls supports lumineux autorisés. Ces supports proposent aux annonceurs un affichage statique d'affiches rétroéclairées.

Actuellement et s'agissant du domaine public de la Ville de Genève, 190 surfaces lumineuses sont proposées aux annonceurs, sur 72 supports double face et 46 supports simple face. Ces supports sont par exemple proscrits en zones protégées.

Il faut relever que ces supports limités en nombre et très demandés par les annonceurs ont généré en 2018 pratiquement la moitié des recettes brutes du concessionnaire. Ils ont donc un impact important sur la redevance versée à la Ville de Genève. Leur suppression ou leur extinction demain devrait faire l'objet d'une nouvelle concession car elles modifieraient de façon essentielle le marché. De plus, ces supports sont aussi utilisés pour de l'affichage culturel, notamment la programmation annuelle, ou pour l'affichage des plans de ville avec index des rues utiles pour les visiteurs de notre ville. La Ville de Genève et les usagers y trouvent donc aussi un intérêt pratique.

Tous les autres supports lumineux sont effectivement exclus de la concession, comme:

- l'affichage non statique sur panneaux de type «scrollers», présentant alternativement plusieurs affiches sur un système rotatif intégré aux caissons lumineux;
- l'affichage de publicités animées sur des écrans digitaux ou des écrans géants à LED comme on en voit dans les centres commerciaux ou les aéroports par exemple;
- l'affichage sur colonnes lumineuses géantes comme on en trouve à Zurich proposées par le prestataire des aéroports.

Ces dernières années ont été refusés notamment les supports d'affichage sur panneaux lumineux rotatifs au format F12 (Rollingstar F12LR), les colonnes d'affichage lumineuses (Startower F400LT) ou l'habillage de cabines téléphoniques cylindriques avec des supports cintrés au format F200L. Cela pour répondre aux directives du concept directeur d'affichage de la Ville de Genève et aux demandes des associations de défense des intérêts des usagers, mais aussi pour des motifs patrimoniaux ou pour assurer la sécurité routière.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:  
*Olivier-Georges Burri*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Motion: promouvoir les œuvres des compositeurs genevois

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). J'interviens juste pour dire que, si le but de ma question avait été de montrer qu'il n'appartient qu'à nous de croire ou non ce que disent les politiciens, j'aurais été content... En l'occurrence, on nous avait dit qu'il n'y aurait plus de panneaux lumineux publicitaires et que cela figurait dans le contrat conclu avec la nouvelle entreprise chargée de l'affichage. Or, bien que ce changement ait été annoncé à la presse, le Conseil administratif nous dit dans sa réponse qu'il y aura finalement 190 panneaux lumineux en ville et que leur suppression devrait faire l'objet d'un nouveau contrat de concession avec l'entreprise concernée. Dans cette réponse, l'exécutif nous donne aussi la liste de toute une série de panneaux lumineux qu'on n'a pas eus... Tout cela pour dire que nous avons un peu l'impression d'avoir été menés en bateau, dans cette affaire. C'est comme ça...

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et M<sup>me</sup> Danièle Magnin: «*Ars genevensis et helvetica magnifica*» (M-1032)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que les œuvres des compositeurs genevois constituent un patrimoine aussi riche qu'insoupçonné ou méconnu, ce qui vaut aussi pour les compositeurs suisses, souvent à tort, nul n'étant (toujours) prophète en son pays;
- que, du temps d'Ernest Ansermet, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) inscrivait régulièrement à ses programmes des pages de compositeurs genevois, les vivants aussi bien que ceux qui étaient décédés. La plaquette rédigée pour les 50 ans de l'orchestre, en 1968, propose une liste bien fournie de compositeurs genevois, ou naturalisés, joués lors des concerts ou des enregistrements;
- que, dans la mesure où ces œuvres sont inconnues du public, même le plus averti, il est logique que la demande ne viendra pas de ce dernier qui ne se doute pas que des trésors dorment dans les bibliothèques musicales du pays et ne demandent qu'à le réjouir en lui procurant le plaisir de la découverte;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Rapport, 6931.

## Motion: promouvoir les œuvres des compositeurs genevois

- qu’il revient, par conséquent, aux autorités de veiller à ce que le patrimoine local et régional ne tombe pas dans l’oubli, à savoir de le promouvoir et de le faire (re)découvrir – à l’instar de ce qui est fait et qui va de soi pour l’architecture, la peinture, les arts visuels, la recherche archéologique, les investigations historiques, etc.,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier les solutions les plus adéquates pour favoriser la sauvegarde du patrimoine musical genevois ou suisse et sa mise à disposition du public, notamment en étudiant la possibilité de constituer, avec l’aide d’autres collectivités publiques ou partenaires privés, un fonds (qui pourrait être intitulé Fonds «Ars genevensis et helvetica magna») permettant:

- d’encourager des musiciens, formations ou orchestres, à interpréter en public des œuvres genevoises ou liées à Genève, en particulier de compositeurs ayant disparu ou dont les œuvres n’ont pas encore fait l’objet d’enregistrements sonores accessibles au public;
- d’encourager un enregistrement de qualité professionnelle de ces concerts/œuvres et/ou, si des enregistrements sont disponibles sur d’anciens supports audio en cours de dégradation, d’encourager leur sauvegarde et leur restauration;
- d’encourager la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), plus particulièrement à destination des bibliothèques municipales, écoles publiques, conservatoires de musique, etc.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif par 34 oui contre 26 non le 11 avril 2018.

Comme évoqué en commission, l’association Mémoire vivante des compositeurs genevois agit pour la promotion et la diffusion des œuvres musicales des compositeurs genevois. Le but de cette association est de «promouvoir la musique de compositeurs genevois disparus, principalement de compositeurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dans le domaine de la musique classique, en la faisant connaître par l’édition, l’exécution en concert, l’enregistrement ou tout autre moyen approprié. (...)

» L’association est une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des éditeurs, des médias, des centres d’enseignement musical, des associations symphoniques et chorales, et de toutes les composantes du milieu musical. (...)

» En principe, l’association n’organise pas elle-même de concerts ou manifestations musicales, mais elle incite les partenaires musicaux à inclure dans

## Motion: promouvoir les œuvres des compositeurs genevois

leurs programmes des œuvres de compositeurs genevois. Elle ne distribue pas de subventions, à moins d'avoir reçu un don ou un legs assorti de cette destination spécifique.»

Ainsi, l'association continue son travail en vue de pouvoir fournir et/ou mettre à disposition des institutions musicales des partitions éditées, des biographies et des notes sur les œuvres et quand c'est possible des enregistrements.

Le département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS) est en contact avec le comité de l'association. Elle lui a accordé notamment un soutien permettant de numériser des partitions de Bernard Reichel et étudie la possibilité de soutiens sur d'autres projets.

En outre, le DCS a pris contact avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), Contrechamps et le Lemanic Modern Ensemble pour leur annoncer la visite des représentant-e-s de cette association et les inciter à étudier les propositions de partition.

Outre le soutien important accordé à l'OCG et à l'OSR, d'autant plus en cette année centenaire, qui incluent régulièrement dans leurs saisons et enregistrements les compositeurs genevois-es, il convient de rappeler qu'en matière de soutien à la diffusion et valorisation le DCS:

- a soutenu en 2014 l'enregistrement d'un CD entièrement dédié à des compositeurs genevois par le Quatuor de Genève, paru en 2016 (œuvres de Jean Binet, Pierre Wismer, Henri Gagnebin, Bernard Schulé et Bernard Reichel);
- a soutenu un projet d'édition d'une œuvre d'Emile Jaques-Dalcroze, *Tragédie d'amour*;
- a organisé la projection du film d'Eric Darmon sur Pierre Wissmer aux Cinémas du Grutli en 2016;
- soutient depuis de nombreuses années Le Quatuor Terpsycordes, qui a enregistré en 2017 un CD consacré à deux compositeurs suisses: René Gerber (NE) et Ernest Bloch;
- et enfin soutient Contrechamps, Eklekto et Séquences qui ont un travail orienté vers les créations de compositeurs vivants et ont donc peu joué de compositeurs genevois décédés.

Par ailleurs, le DCS étudie la possibilité d'ouvrir les Concerts du dimanche de l'OSR et l'OCG pour l'exécution d'œuvres des compositeurs genevois.

Concernant plus spécifiquement la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), elle est opérée par la Bibliothèque de Genève (BGE) sous forme de partitions musicales, de documents manuscrits et d'archives dans trois secteurs de la BGE: la Musicale, le Dépôt légal et le Département des manuscrits.

## Motion: promouvoir les œuvres des compositeurs genevois

1. La Musicale de la BGE acquiert ou reçoit en don des partitions de compositeurs et compositrices genevois-es qu'elle intègre à son catalogue et propose en prêt au public. Elle s'efforce de compléter ses fonds en repérant dans les catalogues d'éditeurs en Suisse et à l'étranger les œuvres de compositeurs et compositrices genevois-es récemment publiées. Elle accepte volontiers les dons des auteur-e-s vivant-e-s, souhaitant diffuser leurs œuvres musicales imprimées via la bibliothèque. Elle peut mettre en avant les œuvres par différents biais: présentations des nouveautés, billets de blog, animations. Exemples d'acquisitions récentes: compositions de Michael Jarrell, Ayser Vançin, Vincent Chappuis.
2. Le Dépôt légal et de la Documentation genevoise de la BGE conserve les partitions musicales publiées à Genève qui lui sont remises dans le cadre du dépôt légal. Elle a ainsi reçu récemment l'intégrale de l'œuvre publiée par Bernard Reichel. Elle conserve aussi des documents sonores qui lui sont remis en justificatif d'une subvention municipale.

En outre les documents, musicaux et autres, catalogués dans RERO reçoivent un code spécifique indiquant que l'auteur-e, ou l'un-e des auteur-e-s, est connu-e comme genevois-e. Il permet ainsi d'identifier les œuvres de compositeurs et compositrices genevois-es. La BGE dispose aussi dans ses collections plus anciennes d'œuvres imprimées de compositeurs et compositrices genevois-es des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Des outils de valorisation existent aussi:

- La *Bibliographie genevoise* (1989-2000) qui proposait un chapitre «Musique et danse»;
  - *La Vie musicale à Genève*, recueil de coupures de presse réunies par Willy Tappolet couvrant les années 1931 à 2004;
  - Bioge2000: une base de données d'articles biographiques sur des personnalités genevoises.
3. Le Département des manuscrits de la BGE collecte et gère des manuscrits et des archives de compositeurs et compositrices genevois-es tel-le-s que Roger Vuataz, Emile Jaques-Dalcroze et d'autres musicien-ne-s. Elle valorise ces fonds par des inventaires détaillés, permettant aux personnes faisant de la recherche et aux musicien-ne-s de consulter les manuscrits originaux, les premiers tirages d'éditions annotés ainsi que tout document d'archive liés à la production du compositeur ou de la compositrice.

A l'exception de celles remises en justificatif d'une subvention municipale, la BGE ne collecte ni ne conserve systématiquement les œuvres musicales genevoises enregistrées. Elle s'appuie sur la Phonothèque nationale Suisse qui a pour mission de collecter, conserver et diffuser ce type de documents pour toute la Suisse, y compris Genève. Les enregistrements musicaux d'œuvres genevoises

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

conservés par la phonothèque peuvent être écoutés sur place, à Genève, sur un poste installé à la Musicale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:

*Olivier-Georges Burri*

Le maire:

*Sami Kanaan*

**11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Marie Barbey-Chappuis: «(Un) Beaulieu pour les enfants!» (M-1276)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- le groupe scolaire Croupettes, Grottes et Beaulieu est l'un des plus importants du canton (plus de 1300 enfants dans le quartier en 2014, dont 900 scolarisés), cela sans compter l'ouverture récente de l'école de Chandieu (500 élèves);
- contrairement à la grande majorité des secteurs de la ville de Genève, le secteur Croupettes, Grottes et Montbrillant ne dispose aujourd'hui d'aucune structure d'accueil pour les familles (telle qu'un jardin robinson, une maison de quartier ou encore un centre de loisirs);
- depuis 1997, pour satisfaire en partie la demande, l'association Pré en bulle développe un projet d'animation sur le domaine public;
- ce type de fonctionnement présente cependant ses limites lorsqu'il s'agit d'offrir des prestations de «prise en charge enfant» pour les familles et que l'offre dans le secteur reste encore clairement sous-dotée au regard des attentes;
- l'association a développé en 2015 un projet innovant d'espace d'accueil enfant, «La Buissonnière», sur le site horticole de Beaulieu, via l'implantation d'un pavillon d'accueil temporaire dont elle s'engage à trouver le financement;
- le Conseil administratif a refusé ce projet en date du 22 septembre 2015, au motif qu'il «diminuerait la surface de ce parc dans une zone très urbanisée»;
- cependant, l'implantation du projet proposé se situe non dans l'espace du parc, mais sur un espace non utilisé d'un «site technique horticole»;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 174<sup>e</sup> année»: Développée, 5047.



## Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

- par ailleurs, ce site horticole est déjà occupé par des potagers urbains gérés par un collectif d’habitants, ainsi que par une dizaine d’associations («le collectif Beaulieu», dont fait également partie Pré en bulle) promouvant une agriculture urbaine de proximité et développant des projets et des actions de «nature en ville»;
- de nombreuses synergies entre le projet de «La Buissonnière» et le collectif Beaulieu seraient envisageables pour proposer aux enfants des actions de sensibilisation au jardinage, à la nature et à l’alimentation de proximité dans un secteur très urbanisé;
- ce projet s’inscrit dans l’histoire du lieu, qui a en son temps accueilli une annexe de l’école horticole de Genève;
- ce projet bénéficie d’un large soutien des familles dans le quartier, confirmé par une étude réalisée par la Haute école de travail social (HETS) au printemps 2015, ainsi que des associations de parents d’élèves;
- une volonté politique existe depuis 1997, et réitérée depuis, de trouver un espace fixe pour l’accueil des enfants dans ce quartier, et plusieurs motions et pétitions ont été déposées en soutien aux activités de l’association (M-1078, M-1029, P-308, P-354);
- en attendant qu’une solution pérenne soit trouvée pour l’établissement d’une maison de quartier sur ce secteur (un projet de réhabilitation d’une partie du corps de ferme existant sur la parcelle est à l’étude), le projet de «La Buissonnière» permet de répondre temporairement aux besoins avérés des familles du quartier;
- le pavillon proposé constitue une construction légère et éphémère, facilement démontable (la réversibilité du projet est envisagée dès le départ), s’intégrant dans le paysage avoisinant et construite en harmonie avec l’environnement, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre à disposition sur le site horticole de Beaulieu un espace destiné à l’implantation temporaire d’un pavillon d’accueil pour enfants, d’entente avec l’association Pré en bulle,
- de faire une proposition au Conseil municipal réunissant les conditions afférentes à la réalisation de ce projet enfant.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif entend répondre favorablement à la demande des motionnaires, dont il partage les préoccupations. Ainsi, il est prêt à mettre à disposition de l’association Pré en bulle un espace dédié à une installation provisoire destinée à l’accueil des enfants, dans l’attente de l’ouverture d’un espace d’animation dans la ferme.

Pour sa part, le Service de la jeunesse a pris contact avec l'association Pré en bulle pour estimer les coûts qu'engendrerait le projet. Ils s'élèveraient à terme à environ 200 000 francs annuels répartis de la manière suivante:

- Un animateur ou une animatrice à 75% (95 000 francs),
- 15% de secrétariat / comptabilité (16 500 francs),
- 1620 heures de monitorat (62 000 francs),
- 29 000 francs de budget de fonctionnement,
- 10 000 francs de frais uniques pour des équipements destinés à aménager le pavillon avec tout le mobilier mobile et le matériel nécessaire aux animations.

Par ailleurs, la phase de mise en œuvre de l'extension de l'offre en centres aérés a commencé en 2018.

Le projet est partiellement mis en place en 2019. Ce démarrage progressif et le financement supplémentaire accordé par le Service de la jeunesse permettent une augmentation dès 2019 de l'offre de centres aérés de trois semaines (vacances de Pâques et deux semaines supplémentaires en été) pour les enfants du quartier de 6 à 11 ans. Trois semaines d'accueil libre en été sont également proposées.

Il sera pleinement effectif en 2020, pour autant que la construction du pavillon provisoire destiné à l'accueil des enfants ait été réalisée. Le projet est financé à coût constant par des réallocations de budget du Service de la jeunesse.

En 2020, des accueils seront proposés dans le parc Beaulieu, le mercredi et pendant l'été, en plus des centres aérés prévus en 2019.

Au nom du Conseil administratif

Le conseiller administratif:

*Guillaume Barazzone*

La conseillère administrative:

*Esther Alder*

**12. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!» (R-132)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Considérant:

- l'annonce faite par l'Union des transports publics d'infliger à partir du 12 décembre 2010 des mesures particulières pour l'utilisation des cartes

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Rapport, 5410.

journalières des CFF (Chemins de fer fédéraux) mises à disposition par les communes en faveur de leur population;

- que ces mesures comportent une hausse des tarifs de 15% mais surtout une restriction de l’horaire, à savoir depuis 9 h, au prétexte que les cartes journalières communales entrent en concurrence avec les cartes journalières CFF, sensiblement plus chères;
- que, si ces restrictions devaient être maintenues, l’objectif visé par cette offre de découvrir et d’utiliser les transports publics serait ruiné et freinerait les occasions d’évasion pour toute une population modeste, en particulier les familles;
- subséquemment, la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d’une ligne budgétaire annuelle depuis 2003 donnant les moyens de renouveler les abonnements généraux et de disposer actuellement de 60 cartes journalières;
- que cette offre, via les communes de Suisse pour leurs habitant-e-s, est un véritable succès populaire qui n’est plus à démontrer,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s’associer avec l’Association des communes genevoises et les représentants des villes et communes de Suisse, afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a pris en compte la résolution du Conseil municipal afin de défendre le maintien des cartes journalières destinées aux habitant-e-s des communes.

A ce jour, cette offre est toujours d’actualité et ne devrait pas être remise en cause dans un avenir à court ou moyen terme.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:  
*Olivier-Georges Burri*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

**13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 13 septembre 2017 de M. Simon Brandt et M<sup>mes</sup> Patricia Richard et Natacha Buffet-Desfayes: «Brochure de vote du 24 septembre 2017» (IE-45)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Malgré un vote formel du bureau du Conseil municipal, le Conseil administratif a refusé de prendre compte des propositions de modification de la brochure explicative pour la votation municipale du 24 septembre. Pire que cela, le maire Rémy Pagani a ajouté une introduction du comité référendaire dans la brochure de vote en violation totale des règles usuelles d'une votation. Cela dans le but clair de tronquer, en sa faveur, la brochure de votation. Au final c'est la même personne, Rémy Pagani, qui aura rédigé la synthèse brève et neutre, le commentaire des référendaires ainsi que le discours de la majorité du Conseil municipal, avec un petit problème au passage: le fait qu'il soit membre actif du comité référendaire et qu'il ne puisse donc pas prétendre être neutre sur cette question.

En conséquence de quoi nous posons les questions suivantes au Conseil administratif:

1. Est-ce que le Conseil administratif a formellement validé le contenu de la brochure de vote pour la votation municipale du 24 septembre 2017? Si non, pourquoi?
2. Est-ce que le Conseil administratif compte prendre des sanctions contre le maire, Rémy Pagani, qui a clairement outrepassé ses fonctions dans la procédure de validation de cette brochure de vote?
3. Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas informé le Conseil municipal, respectivement son bureau, de son refus de prendre en compte les propositions de modification de la brochure de vote?
4. Pourquoi le maire Rémy Pagani a-t-il répondu avec plus de deux semaines de retard à mon courriel du 7 août sur cette question? Faut-il y voir une volonté manifeste de cacher la vérité au Conseil municipal et de nous empêcher de recourir dans les délais?
5. Quelles mesures compte prendre le Conseil administratif pour qu'une telle situation ne se reproduise pas?

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2207.

Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La problématique de la réalisation de la brochure de vote du 24 septembre 2017 a fait l'objet d'une procédure judiciaire devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice et a donné lieu à la conduite d'une enquête disciplinaire diligentée par une délégation du Conseil d'Etat dont l'issue est désormais connue.

Le Conseil administratif a pris la mesure des difficultés rencontrées dans l'élaboration de ce document électoral en édictant une directive fixant de manière précise les différentes étapes et incombances indispensables à la réalisation d'une brochure électorale répondant aux exigences et règles de l'art.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:

*Olivier-Georges Burri*

Le maire:

*Sami Kanaan*

**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 mars 2018 de M. Jean-Luc von Arx: «Quelles sont les procédures de justice qui sont en cours impliquant la Ville de Genève et quels sont les coûts de fonctionnement (avocats, ressources humaines et frais de justice)?» (QE-494)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le Conseil administratif peut-il nous fournir:

- la liste des procédures en cours pour chaque département de la Ville, contre quelles entités, sur la base de quels différends, procédure engagée quand, par qui et pour quels montants estimés (enjeux);

ainsi que les précisions et explications:

- à combien se montent, à ce jour, les coûts relatifs à chacune de ces procédures;
- observe-t-on une augmentation des requêtes en justice contre la Ville de Genève?

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5884.

8290

SÉANCE DU 16 MAI 2019 (soir)

Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a le plaisir de vous transmettre, en annexe, la liste des procédures en cours pour chaque département. En règle générale, il n'y a pas d'augmentation des requêtes en justice à l'encontre de la Ville de Genève à l'exception, cependant, du contentieux relatif aux affaires du personnel pour lequel un accroissement des litiges a été constaté.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:

*Olivier-Georges Burri*

Le maire:

*Sami Kanaan*

*Annexe:* liste des procédures en cours

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagés		Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
				quand	par qui			
Prérites prérites gérées par le LEX pour la Ville de Genève								
Département des Autorités								
A	Une plainte pénale a été déposée à Paris en mars 2016. Enquête ouverte en mai 2016 En juin 2017, le Ministère public français décide de ne pas poursuivre le constituant de partie civile et de déposer en janvier 2019. Janvier 2017, la VGG a déposé une plainte devant la Commission européenne. 18.01.2019, plainte rejetée par la Commission européenne	La centrale nucléaire de Bugey	Mise en danger déléguée d'autrui, pollution de eaux et non-respect d'une mise en demeure par l'exploitant d'une installation nucléaire Violation par la France du droit communautaire	mars 16	Ville de Genève et le canton	/		15794 euros
A	1 plainte pénale déposée auprès de la police	X	Vol/Dommages à la propriété/Violation de domicile - Villa La Grange	oct.16	Ville de Genève	/		0.-
A	1 plainte pénale déposée à la police	X	Dommages à la propriété - Palais Eynard	2017	Ville de Genève	585.-		0.-
A	1 plainte pénale déposée au Ministère public	X	Violation du secret de fonction - Personne déterminée	2018	Ville de Genève	/		0.-
DFL	25 plaintes pénales déposées auprès de la police	X	16 Dommages à la propriété / 8 Violations de domicile / 1 Mise en danger de la vie d'autrui	2016	Ville de Genève	25 053.-		0.-
DFL	1 plainte pénale déposée auprès du Ministère public	Personne déterminée	Usure (157 CP) - Place Simon Goullart Usure (157 CP) - Place de la Navigation 4	2016	Ville de Genève	/		0.-
DFL	23 plaintes déposées à la police ou au Ministère public	X	Dommages à la propriété	2017	Ville de Genève	66'137.-		0.-
DFL	22 plaintes pénales déposées à la police	X	Dommages à la propriété et violation de domicile à la propriété	2018	Ville de Genève	53'097.-		0.-
DCA	3 plaintes pénales déposées à la police	X	Dommages à la propriété	2016	Ville de Genève	5'500.-		0.-
DCA	1 plainte pénale déposée au Ministère public	Personnes déterminées	Tentative escroquerie (146 CP) - Rue du Stand	2016	Ville de Genève	/		0.-
DCA	1 plainte pénale déposée au Ministère public	Personnes déterminées	Gestion déloyale (158 CP) - Alpes 12	2016	Ville de Genève	/		0.-
DCA	1 plainte pénale déposée à la police	X	Vol d'ordinateur portable - Rue de l'Hôtel de Ville	2016	Ville de Genève	/		0.-
DCA	4 plaintes pénales déposées à la police	X	Dommages à la propriété	2017	Ville de Genève	3'578.-		0.-
DCA	2 plaintes pénales déposées à la police	X	Dommages à la propriété	2018	Ville de Genève	8'889.-		0.-
DCS	20 plaintes pénales déposées à la police	X	8 Dommages à la propriété (Grand Théâtre, Musée Rath, Grilli, Victoria Hall et autres) 12 stationnements impayés	2016	Ville de Genève	environ 242'000.- (dommages)		0.-
DCS	1 plainte pénale déposée au Ministère public	Personne déterminée	Vol, abus de confiance, recel-BGE	2016	Ville de Genève	/		0.-
DCS	20 plaintes pénales déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	17 Stationnements impayés au parking des Vernets, 3 dommages à la propriété	2017	Ville de Genève	41'154.-		0.-

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

QE-494_Procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement									
Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagées		Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)	
				quand	par qui				statut
DCS	1 plainte pénale déposée au Ministère public	Personne déterminée		2018	Ville de Genève	/		0.-	
DCS	25 plaintes pénales déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	1 abus de confiance, abus d'autorité, faux dans des titres	2018	Ville de Genève	10 618.-		0.-	
DEUS	82 plaintes pénales ont été déposées auprès de la police ou du Ministère public	X 1 personne déterminée	1 abus de confiance, abus d'autorité, faux dans des titres, fraude au parking des Venets, 10 dommages à la propriété, 1 vol, 1 violation de domicile, 1 atteinte à l'honneur	2016	Ville de Genève	env. 217'487.-		0.-	
DEUS	1 plainte déposée au Ministère public	X	Prise de possession et exploitation illégales - Pavillon glacier	2016	Ville de Genève	/		0.-	
DEUS	1 plainte déposée à la police	X	Vol (135 CP) - Véhicule policier - Parc des Bastions	2016	Ville de Genève	445.-		0.-	
DEUS	1 plainte déposée à la police	Personne déterminée	Fausse alerte (article 128 <sup>ter</sup> CP) Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (article 179 <sup>ter</sup> CP) - Avenue Sorot	2016	Ville de Genève	/		0.-	
DEUS	13 plaintes pénales ont été déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	Les dégradations de l'horloge fleurie	2017	Ville de Genève	6350.- (dommages)		0.-	
DEUS	21 plaintes pénales déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	Les déprédations causées aux autobus	2017	Ville de Genève	env. 20'000.- (dommages)		0.-	
DEUS	14 plaintes pénales déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	Nombreuses plaintes pénales dirigées contre des tiers (vols, effractions, dommages à la propriété, ...)	2017	Ville de Genève	69'541.- (dommages)		0.-	
DEUS	6 plaintes ont été déposées auprès de la police ou du Ministère public en 2018	X	Les dégradations de l'horloge fleurie	2018	Ville de Genève	7'100.- (dommages)		0.-	
DEUS	29 plaintes pénales déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	Les déprédations causées aux autobus	2018	Ville de Genève	env. 17'820.- (dommages)		0.-	
DEUS	18 plaintes pénales déposées auprès de la police ou du Ministère public	X	Nombreuses plaintes pénales dirigées contre des tiers (vols, effractions, dommages à la propriété, ...)	2018	Ville de Genève	49'500.- (dommages)		0.-	

Plaintes pénales gérées par le LEX pour la Ville de Genève



Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

QE-494. Procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement									
Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée par qui			Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
				quand	statut	statut			
DCSS	126 plaintes pénales déposées à la police	X dont 1 Procureur déterminé	126 Dommages à la propriété (14 CP) et 111 Dommages au domicile (168 CP) et 5 vols (139 CP)	2016	Ville de Genève	environ 89'355.-		0.-	
				2016	Ville de Genève	9'845.-		0.-	
	83 plaintes pénales ont été déposées auprès de la police ou du Ministère public	Tiers	Plaintes pénales dirigées contre des tiers (graффis, effractions bâtiments éducatifs,...)	2017	Ville de Genève	235'944.-		0.-	
				2018	Ville de Genève	236'712.-		0.-	
LEX	9 recours auprès de la Chambre administrative (dont 2 décrits plus bas), 2 actions pécuniaires et 1 mesure provisionnelle au TAPI	Ville de Genève	Contentieux des affaires du personnel	2017	Membres du personnel	/		0.-	
LEX	17 recours auprès de la Chambre administrative et 1 mesure provisionnelle par devant la chambre administrative	Ville de Genève	Contentieux des affaires du personnel	2018	Membres du personnel	/		0.-	
Département des finances et du logement									
GIM	Exécution du jugement d'evacuation	Locataires	Impayés de loyer	2018	CA	131'675.-		16'000.-	
GIM	Contentieux droit du bail	Locataires	Contentieux droit du bail	2018	GIM	135'975.-		18'700.-	
TAX	Contentieux Cour de Justice & TAPI	Contribuables	Assiette imposable	2015-2018	TAX	/	Valeur Illicieuse 45'257'68.-	0.-	
DFIN	Contentieux Délégué	Ville de Genève (TAX)	Recouvrement de prestations facturées	2016 & 2017 & 2018	Contribuables	317'406.-		coût office des poursuites	
	Tribunal fédéral	Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale (HELABA) Bank	Non prise en compte du LIBOR CHF négatif dans calcul d'intérêt pour emprunt variable de 50 MCHF	2015	DFIN	12'652'200.- (HELEBA uniquement) 18'180'000.- (toutes parties contondues)		17'829.-	
DFL	Tribunal Fédéral	Ville de Genève	Appel d'Offre Métropole - Sélection des candidats pour 2ème tour	2018	Swiss Hospitality Partners SA	/	60'000.- (somme à déduire du dommage)	0.-	
	Cour de Justice - Tribunal fédéral	Council d'Etat	Amendes - Intérêts financiers de la VGE	2014	DFL	/		100'370.-	
	Tribunal Première Instance		Amendes - action en responsabilité fondée s/LREC	2014		/			

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée par qui		Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé de la procédure)
				quand	statut			
Département des constructions et de l'aménagement								
DCA	Intervention VdG au TAPI pour soutenir décision de refus DALE du 25.06.2017	Personne physique	Rénovation façades et surélévation immeuble (Abraham-Cavey 4/Plantamour 25)	02.11.2017	Requérant à l'autorisation	/		0.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 18.05.2017	DALE / DT	Surélévation de l'ensemble du bâtiment (des autres (Ditz 4/3 1.56)	19.06.2017	Ville de Genève + habitants	/		Avance frais TAPI 700.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 14.02.2018 (Non respect du PUS)	DALE / DT	Aménagement d'un res-de-chaussée (ch. du 23 Août 2)	15.03.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 700.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 29.11.2017 (Non respect du PUS)	DALE / DT	Aménagement d'un cabinet vétérinaire (Carr-Vogt 38)	15.01.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 700.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 19.12.2017	DALE / DT	Surélévation de deux niveaux de deux immeubles (De-Lussans 40-42)	01.02.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 400.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 19.12.2018	DALE / DT	Surélévation de deux niveaux d'un immeuble (Dcl-Lesona 44)	01.02.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 400.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 19.12.2019	DALE / DT	Surélévation de deux niveaux d'un immeuble (De-Lussans 46)	01.02.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 400.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 10.10.2013		Construction de lots immobilières d'habitation et activités avec garage souterrain - Violation 13B La.Lat vu procédure PUS.oc - Déléces (Dellacas - Samuël-Constant 4) - Non respect du PUS	30.10.2013	Ville de Genève + voisins	/		0.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 05.03.2018	DALE / DT	Surélévation de deux niveaux d'un immeuble (Eckhard-Rod 24 /Niers 39)	01.02.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 400.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 05.03.2018	DALE / DT	Aménagement d'une surface commerciale (Georges-Fayon 18)	05.04.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 500.-
DCA	Intervention VdG au TAPI pour soutenir décision DALE du 08.02.2018	Personne physique	Aménagement place Jean-Marieau	19.03.2018	Vosins	/		0.-
DCA	Intervention VdG au TAPI pour soutenir décision DALE du 18.10.2016 au FUIE	Personne physique	Construction de logements étudiants (Lombard/Vung)	23.11.2016	Vosins	/		0.-
DCA	Recours TAPI c/ décisions DALE du 9.11.2017	DALE / DT	Construction d'un bâtiment industrie et artisanal et de deux bâtiments de logements (Lyon 106-108)	15.01.2018	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 700.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 20.09.2016	DALE / DT	Elargissement passerelle pour containers (Quai du Mont-Blanc)	27.10.2016	Ville de Genève	/		Avance frais TAPI 950.-
DCA	Intervention TAPI pour soutenir décision DALE du 21.09.2017 (Non respect du PUS)	Personne physique	Transformation du restaurant pour la création de salons de massage érotiques (Simmond 11)	30.11.2017	Requérant à l'autorisation	/		0.-
DCA	Recours TAPI c/ décision DALE du 17.11.2015	DALE / DT	Surélévation de deux niveaux avec attique (Stand 9)	11.12.2015	Ville de Genève + voisins	/		0.-
DCA	Recours VdG rejeté par TAPI - 13.06.2017 - Recours VdG à la CACJ							Selon jugement Frais 2500.- Dépense 2500.- Avance frais CACJ

Recours/Interventions VdG c/ les autorisations de construire y.c. refus

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée			Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
				quand	par qui	statut			
Défense des décisions de la Ville de Genève	DCA	Ville de Genève	Tariflicés - Absences de droit (Rue St-Laurent 2-4)	15.08.2017	Acquéreur préempté			0.-	
	DCA	Ville de Genève	Contestation adjudication (Grand Théâtre)	05.12.2016 et 13.12.2016	Soumissionnaires événos	/	/	0.-	
Recours de tiers c/ projets de la Ville de Genève	DCA	Personne physique	Installation œuvre d'art - Parc Tremblay	17.06.2016	Vosins	/	/	0.-	
	DCA	Ville de Genève	Recours c/ aménagement (travail (Passage des Alpes)	12.05.2017	Riverains	/	/	0.-	
	DCA	Ville de Genève	Recours c/ projet démolition/ reconstruction immuable (Cordiers 8)	25.08.2017	Riverain	/	/	0.-	
	DCA	Ville de Genève	Recours c/ aménagement (chemin vicinal) - Recours c/ mesures de tranquillité publique et voisinage, protection des eaux et rives et La LORL230 (Saulée (sentier))	14.07.2016	Riverains	/	/	0.-	
Recours de tiers c/ procédures (Droit Public)	DCA	Ville de Genève	Recours c/ arrêté de circulation - Croisement LPE de la Synagogue	22.06.2015	Riverain	/	/	0.-	
	DCA	Ville de Genève	Violation LPE de la concession d'affichage	15.12.2016	Candidat à la concession	/	/	0.-	
Autres procédures (Droit Public)	DCA	Ville de Genève	Requête sur mesures provisionnelles rejetée par TAPI - 13.07.2017 - Recours rejeté par CACJ - 19.09.2017 - En cours au TAPI sur le fond	19.06.2017	Commerçant	1'064'300.-		0.-	
	DCA	OFF	Violation LPE - Contestation du projet	23.01.2017	Riverains	/	/	0.-	
	DCA	OFF	(CEVA Décision d'approbation des plans Déviation Ligne tram 12)	31.08.2017	Ville de Genève	294'000.-		0.-	
	DCA	OFF	Fixation des indemnités (CEVA - Eprises)	07.04.2017	Ville de Genève	182'840.-		0.-	
	DCA	OFF	Fixation des indemnités (CEVA - Eprises)	07.04.2017	Ville de Genève	372'000.-		0.-	
	DCA	OFF	Fixation des indemnités (CEVA - Eprises)	07.04.2017	Ville de Genève	256'680.-		0.-	
	DCA	OFF	Fixation des indemnités (CEVA - Eprises)	07.04.2017	Ville de Genève	381'430.-		0.-	
	DCA	OFF	Fixation des indemnités (CEVA - Eprises)	07.04.2017	Ville de Genève	398'170.-		0.-	
	DCA	OFF	Violation de l'autonomie communale (RPUS) et LAT	28.09.2017	Ville de Genève	/		0.-	
	DCA	Etat	Recours VdG c/ L 12045 (LCI Modification art. 1 al. B)						

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

QE-494. Procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement.									
Autres procédures (Droit privé)	Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée par qui		Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
					quand	statut			
Autres procédures (Droit privé)	DCA	Recours d'un opérateur VLS admis par TAPI - 12.12.2016 - Recours V/dG admis par CACJ - Jugement TAPI annulé - 03.10.2017 - Recours de l'opérateur VLS au TF	Ville de Genève	VLS - Occupation accrue du domaine public - Violation LDP	27.04.2016	Opérateur VLS	/		0.-
	DCA	En cours TPI	Ville de Genève	58 CO Demande en paiement (Borne Tertasse)	20.10.2017	Personne physique	4507.90.- (demande reconventionnelle)	10348.40.-	0.-
	DCA	En cours TPI	Ville de Genève	58 CO Demande en paiement (Borne Tertasse)	06.02.2018	Personne physique		3'100.-	0.-
	DCA	Demande rejetée par TPI - 26.06.2017 - Recours Volens à la CACJ en cours	Ville de Genève	Rectification du Registre foncier - limites parcelaires (Aménagement Avenue Krieg)	17.06.2014	Personne physique / Voisins		Pas quantifiable, car il s'agit de nuisances que le demandeur revendique	0.- (à ce jour)
Département de la culture et du sport Grand Maître - DCA									
Département de l'environnement urbain et de la sécurité									
	LOM	Recours d'un employé auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.	Ville de Genève	Résiliation immédiate d'un engagement pour justes motifs avec effet rétroactif au 29 juin 2017.	Résiliation : le 29 juin 2017 Recours : en juillet 2017	Résiliation : le LEX Recours : avocat de l'employé concerné		Procédure gérée par le LEX + cf. coûts à ce jour + risque : l'employé, dans son recours contre la décision de démission, demande le paiement de l'intégralité de son salaire pour la période allant du 06 mars à fin juin 2017 avec intérêts portant à 5%, l'an des cette date	Procédure gérée par le LEX Pour le LOM, coût du remplissage de la demande de LEX : 16 mois de salaire ETFI géré par l'OCE (août 2017 à janvier 2018) puis engagement en matière de paiement de la part de l'employé pour le mois de juillet 2017 avec mensualité de CHF 5'002.25)

SÉANCE DU 16 MAI 2019 (soir) 8297

Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

QE-494. Procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement									
Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée			Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
				quand	par qui	statut			
LOM	Déjà probable d'une demande en justice par l'avocat d'une plaignante contre la Ville.	Ville de Genève	Le 9 juin 2017, un véhicule conduit par une citoyenne genevoise a été renversé par un camion de la société Saint-Léger. Centre d'entretien de la Ville (CETV) a été indemnisé par la Ville de Genève pour le montant de CHF 5'320.10 pour la réparation de la borne, et 1 du LOM de CHF 353.35 pour l'action de son Groupe d'intervention. Elle estime ne pas être responsable car la borne avait été réparée récemment par la Ville de Genève. Elle a été mise en charge de la maintenance des bornes, que la conductrice n'a pas respecté le feu rouge.	2017	Personne physique (représentée par un avocat)	Remboursement des frais de réparation de la borne		Procédure gérée par l'unité juridique du DCA	
VVP	Société RCCO 14.265.961136 pour le 9.10.2017 Opposition la VdG au commandement de payer (749'000.-)	Ville de Genève	Inexécution d'un commandé au 24. rue du Molin. Demande de dommages et intérêts auprès de la Ville	déc.17	Commissariat (représenté par un avocat)			Montant de l'indemnité finale sera payé par l'Assurance. La Ville devra payer uniquement les primes de l'assurance RC.	
VVP	Procédure administrative Recours après du TAP1, puis de la CACJ	Ville de Genève	Recours contre une décision qui considère un cabinet dentaire de 12 personnes comme "moyen producteur de déchets"	27.04.2018 04.12.2018	Conseil de la partie concernée		/	0- Procédure gérée par le juriste du DEUS	
SEP	Recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice suite à la réponse négative en première instance	Ville de Genève	Allégation de gains marquants suite à la non attribution d'un pavillon de glace (na pas de certificat de catérier)	oct.09	Personne physique		Provision de CHF 2'000'000.-	Procédure traitée en interne (Juriste SEEP et DEUS)	
SPM	Procédure civile Requête en conciliation par-devant le TPI	Ville de Genève	Demande en paiement / dommages et intérêts	18.11.2018	Partie concernée (sans conseil)	Audience de conciliation fixée au 6 mai 2019		0- Procédure gérée par le juriste du DEUS	
DEUS	Procédure civile Arrêt de la Chambre des baux et loyers de la CJ valant jugement d'évacuation au 31.12.18 + convention homologuée par la CJ signée le 15.12.17	Ville de Genève	Demande de prolongation de l'occupation de locaux d'une année	oct.18	Partie concernée (sans conseil)		/	CHF 8742.- (avis de droit)	

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

QE-494. Procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement									
Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée			Prévisions Ville	Prévisions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
				quand	par qui	statut			
SEP	Procédure civile Demande en paiement par-devant le TPI	Ville de Genève	Demande de déclarer inefficace la résiliation du contrat de bail portant sur un pavillon de la Plaine de Plainpalais	01.06.2017	Conseil de la partie concernée			0- Valeur litigieuse: CHF 14000.-	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI, puis de la CACJ	Ville de Genève	Recours contre une décision ordonnant la dépose sans délai de tous les panneaux peints non conformes et une décision résiliant la convention du 22.01.18	26.03.2018 19.07.2018	Conseil de la partie concernée		/	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une amende pour cheit(s) non tenu(s) en laisse dans les allées et cheminement des espaces verts	25.07.2018	Partie concernée (sans conseil)		(Montant de l'amende: CHF 100.-)	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une décision mettant en demeure la société (dépose de panneaux peints non conformes)	07.09.2018	Conseil de la partie concernée		/	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une amende pour dépôt illicite de déchets	15.10.2018	Partie concernée (sans conseil)		(Montant de l'amende: CHF 800.-)	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une amende pour cheit(s) non tenu(s) en laisse dans les allées et cheminement des espaces verts	17.12.2018	Partie concernée (sans conseil)		(Montant de l'amende: CHF 100.-)	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une amende pour dépôt illicite de déchets	04.01.2019	Partie concernée (sans conseil)		(Montant de l'amende: CHF 200.-)	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une décision refusant le maintien d'une enseigne et ordonnant sa dépose	11.01.2019	Partie concernée (sans conseil)		/	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une amende pour le non-respect de la mise en conformité d'une terrasse	15.01.2019	Conseil de la partie concernée		(Montant de l'amende: CHF 300.-)	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP
SEP	Procédure administrative Recours auprès du TAPI	Ville de Genève	Recours contre une amende pour le non-respect de la mise en conformité d'une terrasse	11.02.2019	Conseil de la partie concernée		(Montant de l'amende: CHF 500.-)	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP	0- Procédure gérée par les juristes du DEUS / SEP

## Question écrite: procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement

QE-494. Procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement									
Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	quand	Engagée		Prétentions Ville	Prétentions tiers	Montant déjà engagé (coût de la procédure)
					par qui	statut			
					Département de la cohésion sociale et de la solidarité				
ECCO	Première lettre déposée 11 déc 2017. Réponse le 19 déc 2017. Non conciliation le 15 mai 2018. Nouvelle procédure en cours à la Chambre administrative de la Cour de justice 29 oct 2018. Le 14 mars 2019, le LEX a communiqué la nouvelle teneur de la Directive dont il est question à l'avocat des parties recourantes.	Ville de Genève	Conteste le temps passé en commission du personnel. Le montant des jurons versés.	11 déc 2017	Répondante patrouilleuse scolaire	/			0 - Procédure gracie par le LEX

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Après plus d'une année, j'ai enfin obtenu la réponse que j'attendais. J'aimerais remercier les services de la Ville d'avoir gentiment rempli les tableaux figurant dans cette réponse. Toutefois, la procédure concernant les horodateurs n'y figure pas. J'aurais donc quelques explications supplémentaires à demander, mais je ne me lancerai pas dans ce processus-là maintenant, Monsieur le président. J'irai plutôt demander à l'administration davantage de clarté sur les questions encore en suspens malgré ces tableaux relativement complets.

**15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Activités accessoires des conseillers administratifs de la Ville de Genève» (IE-65)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Tout travail mérite salaire. Cependant, les bons comptes font les bons amis également.

A savoir qu'une journée de vingt-quatre heures n'est pas extensible et que d'autres fonctions rémunérées sont exercées par les conseillers administratifs dans d'autres institutions fédérales ou cantonales.

Peut-on savoir si la rémunération des conseillers administratifs tient compte des autres fonctions exercées hors du cadre des fonctions de la Ville de Genève (activités accessoires, par exemple pour le Conseil national, pour le Grand Conseil ou pour des commissions fédérales)?

Cela est-il pris en considération afin de définir éventuellement un taux plus bas de rémunération pris en charge par la Ville?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les membres de l'organe exécutif de la Ville de Genève ne sont, à juste titre, pas considérés comme des employés de l'administration municipale. En qualité de magistrat-e-s, ils sont titulaires d'une charge qu'ils et elles occupent en tout temps, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. C'est dire qu'à la différence des élu-e-s de communes de moins grande importance, ils et elles n'ont le loisir d'exercer des activités accessoires.

<sup>1</sup> Annoncée. 3650.



En ce qui concerne le Conseil national ou le Grand Conseil, il ne s'agit pas d'activités accessoires mais bien de mandats électifs dont l'exercice est dûment autorisé par les lois et règlements applicables.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:  
*Olivier-Georges Burri*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

**16. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Manuel Alonso Unica: «Whistleblowing» (IE-76)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

L'existence d'un Système de contrôle interne (SCI) requiert des dispositifs liés à la gouvernance. Ainsi, il est indispensable (et non négociable) de mettre en œuvre un système de dénonciation, dit le *whistleblowing* (lancement d'alerte).

S'il n'y en a pas, sous quelle surveillance ce dispositif pourrait-il être placé? Sous celle de la Cour des comptes ou auprès du Contrôle financier?

Je remercie le Conseil administratif pour les réponses qu'il voudra bien apporter à ces questions.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville est dotée d'un système de contrôle interne (SCI) depuis de nombreuses années. En revanche, pour des raisons éthiques, il n'a pas été jugé souhaitable de mettre en place un système de dénonciation.

Cela étant dit, la Ville de Genève relève de plein droit de la juridiction de la Cour des comptes de sorte que d'éventuels lanceurs d'alerte ont tout loisir de s'adresser à cette dernière s'ils l'estiment nécessaire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:  
*Olivier-Georges Burri*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5069.

Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités  
et avantages des membres du Conseil municipal

**17. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 mars 2019 de M. Pascal Holenweg: «Liste des prestations monétaires, indemnités et avantages, en espèces ou en nature, des membres du Conseil municipal de la Ville de Genève» (IE-84)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Considérant:

- l'exigence croissante de transparence (et donc de publicité) du financement de la vie politique et de ses acteurs;
- l'exigence, conséquente de la précédente, de la transparence (et donc de la publicité) de la rétribution et de l'indemnisation des élus, et de la prise en charge de leurs dépenses par la collectivité;
- la légitimité de ces exigences dans un Etat et une commune de droit et une démocratie;
- la nécessité de la cohérence dans l'expression et la mise en œuvre de ces exigences, et donc de leur réciprocité;
- l'évidence que cette expression et cette mise en œuvre ne sauraient être crédibles que si les instances et les acteurs qui les expriment et les exigent des autres les respectent et se les appliquent à eux-mêmes;
- que donc les conseillères et conseillers municipaux ne peuvent que s'appliquer à eux-mêmes la 10<sup>e</sup> recommandation de la Cour des comptes dans son rapport sur les notes de frais des membres du Conseil administratif: «(...) de publier annuellement la rémunération de ses membres en y incluant les autres prestations perçues», recommandation dont la Cour considère, fort justement, qu'elle devrait «notamment permettre de répondre à l'inadéquation de la «culture éthique» et de restaurer la confiance en augmentant la transparence envers les citoyens»,

le Conseil administratif est prié de fournir la liste exhaustive de toutes les prestations monétaires, indemnités et avantages, en espèces ou en nature, que la Ville accorde ès qualités aux membres du Conseil municipal.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6367.

Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités  
et avantages des membres du Conseil municipal

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En premier lieu, les membres du Conseil municipal de la Ville de Genève perçoivent des jetons de présence tels que fixés pour la législature 2015-2020 par la délibération PRD-101 lors de la séance du 23 juin 2015 (délibération et tableau N° 1 relatif au coût d'une session du Conseil municipal ci-annexés).

En second lieu, les conseillers municipaux bénéficient de prestations monétaires, indemnités et avantages perçus directement et indirectement (tableau N° 2 ci-joint).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:

*Olivier-Georges Burri*

Le maire:

*Sami Kanaan*

*Annexes:*

- délibération PRD-101
- tableau 1: coût d'une session du Conseil municipal
- tableau 2: prestations, indemnités et avantages

SÉANCE DU 16 MAI 2019 (soir)  
 Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités  
 et avantages des membres du Conseil municipal



V I L L E D E  
 G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020  
 DÉLIBÉRATION PRD-101  
 SÉANCE DU 23 JUIN 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

*décide:*

par 47 oui contre 17 non et 6 abstentions

*Article premier. – Jetons de présence*

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2015-2020:

	Fr.
a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	143
b) Présidence du Conseil municipal, par séance	209
c) Repas, par séance plénière avec relevée	44
d) Séance de commission, par heure	110
e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	154
f) Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	81,40
g) Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	77
h) Rapporteur ou rapporteuse de la commission des naturalisations, par rapport rendu	132
i) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	121
j) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	165
k) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	165
l) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7150
m) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3300

Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités  
et avantages des membres du Conseil municipalV I L L E D E  
G E N È V ELÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PRD-101  
SÉANCE DU 23 JUIN 2015*Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal*

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

*Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission*

Une contribution annuelle de 297 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 231 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

*Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal*

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

*Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques*

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

*Art. 6.* – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.

*Art. 7.* – L'arrêté PA-128 accepté par le Conseil municipal le 7 juin 2011 est abrogé.

Le Secrétaire:

Alfonso Gomez

Certifié conforme:

Le Président

Carlos Medeiros

Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités  
et avantages des membres du Conseil municipal

## COUT D'UNE SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Participant-e-s	Nombre	Jeton de présence net	Total avant charges	Charges 14.992% (VG)	Traitement	Total net pour VG	Coût total
<b>Séance de Bureau - préparation de l'OU (2h) - membres du BUR + CA+SG+SCM</b>							
Président-e	1	fr. 154.00	fr. 154.00	fr. 23.09	fr.	fr. 177.09	
Membres du BUR	6	fr. 110.00	fr. 660.00	fr. 98.95		fr. 758.95	<b>2 heures de séance :</b>
						fr. 936.03	fr. 1'872.07
Repas	12				fr. 420.00	fr. 420.00	fr. 420.00
							fr. 2'292.07
<b>Séance de caucus (partis) - préparation des séances plénières (1h)</b>							
Membres CM	73	fr. 121.00	fr. 8'833.00	fr. 1'324.24		fr. 10'157.24	
Chef-fe-s de groupe	7	fr. 154.00	fr. 1'078.00	fr. 161.61		fr. 1'239.61	
						fr. 11'396.86	fr. 11'396.86
<b>Séance du Bureau avec chef-fe-s de groupe avant plénière - organisation session (1h)</b>							
Président-e	1	fr. 154.00	fr. 154.00	fr. 23.09		fr. 177.09	
Membres du BUR	6	fr. 143.00	fr. 858.00	fr. 128.63		fr. 986.63	
Chef-fe-s de groupe	7	fr. 165.00	fr. 1'155.00	fr. 173.16		fr. 1'328.16	
						fr. 2'491.88	fr. 2'491.88
<b>Séance plénière - 17h30 à 19h30 x2</b>							
Président-e	2	fr. 209.00	fr. 418.00	fr. 62.67		fr. 480.67	
Membres du CM	158	fr. 143.00	fr. 22'594.00	fr. 3'387.29		fr. 25'981.29	
Repas	160	fr. 44.00	fr. 7'040.00	fr. 1'055.44		fr. 26'461.96	fr. 26'461.96
						fr. 8'095.44	fr. 8'095.44
						fr. 34'557.40	fr. 34'557.40
<b>Séance plénière - 20h30 à 23h x2</b>							
Président-e	2	fr. 209.00	fr. 418.00	fr. 62.67		fr. 480.67	
Membres du CM	158	fr. 143.00	fr. 22'594.00	fr. 3'387.29		fr. 25'981.29	
						fr. 26'461.96	fr. 26'461.96
						fr. 77'200.16	fr. 77'200.16

A titre indicatif : location de l'OMM par session : Fr. 13'000.-

11.04.2019 - MCC

## Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités et avantages des membres du Conseil municipal

Prestations monétaires, indemnités et avantages, en espèces ou en nature accordés aux membres du CM de la Ville de Genève  
(IE-84 du 27 mars 2019 de M. Pascal Holenweg)

1/ Prestations et avantages recus directement

	Budget annuel	Dépenses 2018	
Frais de garde	20'000.00	12'815.95	3 bénéficiaires en 2018 Remboursement à raison de Fr. 20.-/heure
Abonnements TPG	41'010.00	35'733.86	75 bénéficiaires en 2018 Fr. 500.-/abonnement (Fr. 400.- pour les seniors)
Frais internet remboursés		19'306.00	24 bénéficiaires en 2018 Mode de remboursement : Fr. 49.-/mois
Cartouches encre pour imprimantes	5'130.00	3'581.03	Les CM sont tous au bénéfice d'un PC portable et d'une imprimante couleur. Les cartouches leur sont également fournies en sus.
Indemnité annuelle Président-e du Bureau (frais de représentation)	7'150.00	7'150.00	Selon art.1. al. I) du PRD-101. Indemnité versée en 2 fois, 1/2 en juin et 2/2 en février
Indemnité annuelle membres du Bureau (frais de représentation)	19'800.00	19'800.00	Selon art.1. al. m) du PRD-101. Six personnes bénéficient de cette indemnité (1er et 2ème vice-président-e et les 4 secrétaires du Bureau du CM). Cette indemnité est versée en 2 fois, 1/2 en juin et 2/2 en février
Billets de spectacles			Des servitudes sont offertes par le Grand Théâtre (entre 70 et 80 billets par représentation à Fr. 234.-/ billet), le Victoria Hall (environ 8 billets par représentation sont offerts à Fr. 115.-), sur demande par la Comédie et le théâtre Saint-Gervais. Deux billets par Conseiller-ère municipale sont donnés aux conseillers et conseillères qui les demandent. Les billets non attribués sont retournés au prestataire.

SÉANCE DU 16 MAI 2019 (soir)  
 Interpellation écrite: prestations monétaires, indemnités  
 et avantages des membres du Conseil municipal

Prestations monétaires, indemnités et avantages, en espèces ou en nature accordés aux membres du CM de la Ville de Genève  
 (IE-84 du 27 mars 2019 de M. Pascal Holenweg)

**2/ Prestations et avantages reçus indirectement**

	Budget annuel	Dépenses 2018	
<b>Voyages/sorties annuelles de commissions :</b>	35'000.00	15'129.74	Selon l'art. 3 PRD-101, une contribution annuelle de Fr.297.- est attribuée à chaque membre du CM pour les sorties de commission (Fr. 231.- pour l'hôtel, l'avion, etc. et Fr. 66.- pour un repas de commission). <u>Au-delà des Fr. 297.- les autres frais sont déduits sur les jetons de présence.</u> Aucune prestation n'est versée aux CM s'ils-elles ne participent pas ou si la sortie n'a pas lieu.
<b>dont voyage annuel du Bureau</b>	10'000.00	910.00	Selon l'art.2 PRD-101, une contribution de fr. 10'000.- est mise à disposition du président ou de la présidente du CM pour le voyage annuel du bureau, (9 pers. y compris le ou la secrétaire de commission et la secrétaire administrative)
<b>dont sortie annuelle du CM</b>		9'196.00	
		<b>Dépenses 2018</b>	
<b>Repas de commissions soit :</b>	92'200.00	47'403.30	Frs. 35.- / pers. sont convenus pour les séances avec repas
* BUR		7'310.67	
* CAE		3'217.66	
* CTC		5'416.76	
* CARTS		700.00	
* CP		480.00	
* CN		1'206.00	
* CCSJ		750.00	
* CF		12'255.73	
* CS		560.00	
* Buffet, apéritif et marmite Budget		8'772.80	
* Buffet début année législative		6'733.68	



## 18. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions, la résolution et le projet de délibération suivants:

- M-1439, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétréy, Daniela Dosseva, Thomas Zogg, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Daniel Sormanni* et *Daniel-Dany Pastore*: «Coup de théâtre au Grand Théâtre!»;
- M-1440, de *MM.* et *M<sup>mes</sup>* *Yasmine Menétréy, Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas* et *Danièle Magnin*: «Projet de réinsertion sociale Le Wagon sur la voie de Saint-Jean: départ immédiat!»;
- M-1441, de *MM.* et *M<sup>mes</sup>* *Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Georges Martinoli, Rémy Burri, Véronique Latella, Sophie Courvoisier, Michèle Rouillet, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Pierre de Bocard* et *John Rossi*: «Soutien à la presse locale via les annonces publicitaires»;
- M-1442, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini* et *Emmanuel Deonna*: «Profitons de nos parcs, protégeons nos enfants!»;
- M-1443, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi* et *Jacques Pagan*: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève»;
- R-244, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Didier Lyon, Jacques Pagan, Alfonso Gomez, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni* et *Pascal Spuhler*: «Le Conseil municipal doit être consulté et ne doit pas être mis devant le fait accompli en ce qui concerne l'avenir du Service d'incendie et de secours et sa gouvernance!»;
- PRD-227, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Brigitte Studer* et *Gazi Sahin*: «Rénover les logements appartenant à la Ville de Genève: il y a urgence!».

**19. Interpellations.**

Néant.

**20. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux presque prendre congé de vous, puisque la prochaine séance plénière, le 4 juin 2019, nous verra élire un nouveau président ou une nouvelle présidente. Je vous dis tout le plaisir que j'ai eu à présider ce délibératif pendant une année. Et s'il y a eu plaisir, j'espère qu'il a été partagé! Je vous souhaite une bonne fin de soirée. (*Applaudissements nourris.*)

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	8230
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	8230
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	8230
4. Questions orales . . . . .	8231
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 12 septembre 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Grégoire Carasso, Simon Gaberell, Alain de Kalbermatten et Albane Schlechten: «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)» (PRD-156 A1). Suite du premier débat . . .	8232
6.a) Projet de délibération du 5 décembre 2018 de MM. et M <sup>mes</sup> Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jacques Pagan, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Hélène Ecuyer et Pierre Gauthier: «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève» (PRD-200) . . . . .	8247
6.b) Motion du 17 avril 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer et Uzma Khamis Vannini: «Urgence climatique: un enfant, deux arbres» (M-1434) . . . . .	8249
7. Résolution du 17 avril 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, François Mireval, Régis de Battista, Ahmed Jama, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini et Laurence	

- Corpataux: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» (R-242) ..... 8268
8. Motion du 15 mai 2019 de M. et M<sup>mes</sup> Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Martine Sumi: «Point de dignité sans Points d'eau en Ville de Genève» (M-1436) ..... 8273
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 février 2019 de M. Morten Gisselbaek: «Panneaux de publicité lumineux?» (QE-519) ..... 8278
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et M<sup>me</sup> Danièle Magnin: «*Ars genevensis et helvetica magnifica*» (M-1032) ..... 8280
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Marie Barbey-Chappuis: «(Un) Beaulieu pour les enfants!» (M-1276) . . . . 8284
12. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!» (R-132) . . . . 8286
13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 13 septembre 2017 de M. Simon Brandt et M<sup>mes</sup> Patricia Richard et Natacha Buffet-Desfayes: «Brochure de vote du 24 septembre 2017» (IE-45) ..... 8288
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 mars 2018 de M. Jean-Luc von Arx: «Quelles sont les procédures de justice qui sont en cours impliquant la Ville de Genève et quels sont les coûts de fonctionnement (avocats, ressources humaines et frais de justice)?» (QE-494) ..... 8289

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Activités accessoires des conseillers administratifs de la Ville de Genève» (IE-65) . . . . .	8300
16. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Manuel Alonso Unica: «Whistleblowing» (IE-76) . . . . .	8301
17. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 mars 2019 de M. Pascal Holenweg: «Liste des prestations monétaires, indemnités et avantages, en espèces ou en nature, des membres du Conseil municipal de la Ville de Genève» (IE-84) . . . . .	8302
18. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	8309
19. Interpellations . . . . .	8310
20. Questions écrites . . . . .	8310

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*